

Aujourd'hui



FOGLIA AU TOUR

S 9 TOUR DE FRANCE

Le Français Richard Virenque, l'invité de dernière heure du Tour de France, s'empare du maillot jaune du leader à l'issue de la 2^e étape.

S 3 DODGERS 8 EXPOS 3

Dennis Martinez connaît sa pire sortie depuis des lunes, et les Expos s'inclinent dans le premier match d'un programme double.



A 12 UZEB

Quatre écrans géants, 32 000 watts de son: les festivaliers seront bien servis ce soir pour le spectacle que donnera Uzeb sur la scène Alcan.

B 10 G-7

Le G-7 menace de recourir à la force pour assurer le succès de l'aide humanitaire à Sarajevo si l'ONU venait à échouer dans ses efforts.



C 1 LA MODE

À mi-chemin entre les mondes de l'enfance et de l'adolescence, les jeunes d'aujourd'hui prônent une mode décontractée, sans artifices.

Sommaire

Annonces classées	
Immobilier.....	C4 à C7
Marchandises.....	C7-C8
Emplois.....	C8
Automobiles.....	C8 à C10
Propositions d'affaires.....	B9
Arts et spectacles	
Informations.....	A12 à A15
Ciné-horaire.....	A15
Télé-horaire.....	A14
Bandes dessinées.....	
Bridge.....	C10
Décès.....	C11
Économie.....	B1, B4 à B9
Éditorial.....	B2
Êtes-vous observateur? ...	C4
Feuilleton.....	C7
Horoscope.....	C6
Le monde.....	B3
Loteries — résultats.....	A4
Mode.....	C1 à C3
Montréal en fête.....	A11
Mots croisés.....	C8
Mot mystère.....	C9
SPORTS	
Pierre Foglia.....	S9
Ronald King.....	S5



M. Jean-Paul Allard, directeur de la sécurité au Vieux-Port, donne un coup de main à Marc-André Fortin, consultant en faune urbaine, pour s'assurer que la «prise» de s'échappera pas.

Le castor du Vieux-Port est capturé

MARIE-CLAUDE HARVEY

Un «Daniel Boone» des temps modernes a réussi à attraper hier après-midi le castor qui «semait la terreur» depuis deux semaines au Vieux-Port de Montréal, en abattant 25 arbres d'une valeur de plus de 300 \$ chacun.

La petite bête s'était aventurée bien au-delà de sa Rivière-des-Prairies natale pour examiner le terrain nouvellement aménagé autour du canal Lachine. Appréhendant l'endroit à sa juste valeur, elle avait décidé d'y élire domicile, au grand dam des responsables du site, qui constataient chaque jour qu'une partie de leur arrangement paysager servait de petit déjeuner à l'animal.

«Nous avions surtout peur pour nos peupliers faux-trembles, a expliqué Marc Grégoire, directeur des communications de la Société du Vieux-Port, avant le début des opérations. Parce que c'est une espèce de bois mou et que, pour les castors, c'est comme du filet mignon!»

Par ailleurs, comme les castors ont besoin d'une énorme quantité d'arbres pour construire leur abri et se nourrir, les autorités craignaient le pire. «On ne sait jamais, s'ils ont une grosse faim ils pour-



La «terreur» sera transportée dans un environnement mieux adapté à ses besoins.

PHOTOS PIERRE CÔTE, La Presse

raient même s'attaquer aux chênes et aux érables!» s'est exclamé M. Grégoire.

Les responsables, qui ne voyaient pas particulièrement d'un bon œil qu'un symbole national en digère un autre, ont donc fait appel aux services d'un «trappeur» professionnel.

Avec ses gros gants de travail, sa salopette et ses bottes de caoutchouc, le consultant en faune urbaine Marc-André Fortin ne ressemblait guère, hier, au héros du feuilleton télévisé américain, mais son efficacité nous l'a vite rappelé...

«D'après mes observations, racontait-il avant même d'avoir vu l'animal en question, c'est un mâle de trois à quatre ans, qui pèse 45 livres,

qui n'a pas de famille et qui est doté d'une curiosité qui l'a poussé un peu trop loin... On peut donc dire qu'il s'agit d'un célibataire à la recherche de sensations fortes!»

Armé d'une seule cage en métal, d'allumettes et d'une vieille édition de *La Presse*, le biologiste-trappeur est donc passé à l'action. À ce moment-là, l'animal était coincé dans un tuyau de béton et il ne s'agissait plus que d'installer sa cage à un bout, et de faire brûler un peu de papier à l'autre extrémité.

Trente secondes plus tard, la petite bête est effectivement sortie en courant du tuyau bétonné pour se cogner le nez sur

VOIR CASTOR EN A 2

Hypothèque d'un an à 6,95 p. cent

LISA BINSSE

Devançant la Banque de Montréal, la CIBC a abaissé ses taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires de courte et de longue durée; elle offre, dès ce matin, les taux les plus bas pour les hypothèques fermées d'un an, ainsi que de quatre et cinq ans.

Le nouveau taux en vigueur à la CIBC pour un prêt hypothécaire fermé d'une durée d'un an est de 6,95 p. cent, une baisse d'un peu plus d'un demi-point.

André Dupras, directeur des affaires publiques de la banque, a souligné qu'il s'agit du plus bas taux offert depuis 1980, année durant laquelle les banques offraient pour la première fois un terme d'un an à leurs clients.

Pour la première fois depuis 1973, la CIBC offre aussi des taux d'intérêt de 9 p. cent et de 9,25 p. cent pour les prêts hypothécaires d'une durée respective de quatre et cinq ans, un resserrement de 0,375 p. cent. Les autres taux sont de 8 p. cent pour un terme de deux ans et de 8,75 p. cent pour

trois ans, tous deux réduits d'un quart de point.

Pourquoi cette baisse des taux hypothécaires? La banque a décidé, a expliqué M. Dupras, de faire bénéficier les consommateurs des récentes diminutions du taux d'escompte de la Banque du Canada, qui se situe maintenant à 5,73 p. cent, son plus bas niveau depuis 1973.

Les économistes de la CIBC, ajoute M. Dupras, pensent qu'il y a de la place pour d'autres baisses dans les taux à court et à long terme.

Pour sa part, à compter d'aujourd'hui, la Banque de Montréal abaisse aussi les taux d'intérêt sur tous les prêts hypothécaires.

La banque offre maintenant un taux d'intérêt de 6,75 p. cent pour les hypothèques d'une durée de trois ans à taux variable. Ce taux, en baisse d'un quart de point, est identique au taux préférentiel de la banque. C'est son plus bas niveau depuis 1966. La CIBC, dont le taux préférentiel est de 7 p.

VOIR UN AN EN A 2

■ Notre grille hebdomadaire des taux d'intérêt est en page B 9.

Rien pour améliorer le transport écolier d'ici la rentrée

BRUNO BISSON

Les ministres québécois des Transports, de l'Éducation et de la Sécurité publique, MM. Sam Elkas, Michel Pagé et Claude Ryan, ont considérablement réduit les attentes des groupes concernés par le transport écolier, hier, à l'ouverture de l'enquête du coroner Marc-André Boulianne.

Tour à tour, les ministres ont refusé de s'engager à quoi que ce soit pour la rentrée de septembre, s'en remettant aux travaux d'un comité inter-ministériel qui n'a pas encore rédigé son rapport et ses recommandations finales. Réuni depuis novembre, le comité n'a produit jusqu'à maintenant qu'un rapport provisoire, qui a été remis au ministre de la Sécurité publique.

Le ministre Ryan a refusé de ré-

vélér le contenu de ce rapport parce qu'il n'est que provisoire, mais il a laissé entendre que lui-même ne favorisait pas des mesures de renforcement de la sécurité devant s'appliquer à toutes les commissions scolaires de la province.

M. Ryan a dit favoriser davantage les initiatives élaborées au sein de chaque commission scolaire, en collaboration avec les firmes de transport, les écoles et les comités de parents. Il a toutefois promis que le rapport de ce groupe inter-ministériel serait promptement rendu public, dès que le conseil des ministres en aurait été saisi, et qu'il contiendrait des mesures concrètes pour améliorer la sécurité du transport écolier.

Mais pour le reste, le témoignage attendu des trois ministres n'a pas vraiment permis d'y voir

VOIR TRANSPORT EN A 2

Constitution: échec ou miracle aujourd'hui

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Après une journée de négociations visiblement pénibles avec ses homologues du Canada anglais, le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark a annoncé que c'est aujourd'hui, avec la rencontre des premiers ministres provinciaux, que se terminent pour de bon les pourparlers constitutionnels multilatéraux. Des discussions qui, hier soir, semblaient se diriger directement vers un échec.

D'abord, les douze heures de discussions d'hier, où on n'a pas eu le temps de parler d'autre chose que des questions autochtones, n'ont pas permis de forger une entente incluant l'Assemblée des premières nations, l'un des plus importants regroupements autochtones. Ces pourparlers se poursuivront d'ailleurs ce matin, car certains volets autoch-

tones n'ont pas encore été abordés.

Ensuite, il faudrait presque un miracle pour que les premiers ministres provinciaux, qui se retrouvent à 10h, réussissent à régler tous les sujets à l'ordre du jour laissés en plan par leurs négociateurs ministériels. Même M. Clark avait des doutes: «Je crois qu'on peut avoir un succès ici, mais un échec est toujours possible».

En effet, il doivent d'abord régler la question du Sénat, sujet hautement litigieux qui traîne depuis le début de ces pourparlers, amorcés il y a bientôt quatre mois. Le modèle forgé à Toronto la semaine dernière, qui est très près du Sénat triple-E, ne plaît toujours pas à l'Ontario et à Terre-Neuve. L'un le trouve trop égal et trop efficace, l'autre pas assez efficace.

Puis, pour en arriver à une entente globale sur des offres acceptables au Québec, comme ils s'étaient promis de le faire,

VOIR ÉCHEC EN A 2

Sanctions de plus en plus sévères pour les écarts sexuels des professionnels

MARTHA GAGNON

Un optométriste pédophile accusé d'avoir commis des attouchements sur des enfants à son cabinet, trois médecins radiés temporairement pour avoir eu des relations sexuelles avec leurs patientes, deux infirmières et un infirmier blâmés pour leur inconduite professionnelle à la suite de problèmes sérieux de toxicomanie.

Telles sont quelques-unes des décisions disciplinaires des corporations professionnelles colligées dans un document que produit annuellement la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), à la demande de l'Office des professions.

Parmi les fautes professionnelles graves, on note aussi celle d'une femme médecin radiée pour une période de deux ans pour avoir, entre autres, prescrit à un patient héroïnomanie un analgésique puissant pouvant créer une accoutumance, ainsi qu'un anxiolytique sans justification. Elle a aussi fourni des médicaments à un autre patient en émettant une ordonnance à son

propre nom. En 1981, elle avait été radiée temporairement pour avoir prescrit des médicaments de façon intempestive.

Écarts sexuels

On constate de plus en plus les sanctions imposées aux professionnels en matière d'écarts à caractère sexuel sont de plus en plus sévères. Par exemple, le comité de discipline de la Corporation des médecins a condamné à un mois de radiation un médecin qui avait eu une aventure sentimentale avec une patiente, qui était pourtant consentante.

Le médecin avait développé une attirance pour cette patiente qu'il traitait depuis un an. Il lui a proposé de la voir à l'extérieur du bureau et elle a accepté. Une relation intime s'est développée entre les deux. Le médecin sortait alors d'un divorce éprouvant et vivait une période d'instabilité.

Au moment de déterminer la sanction, le comité de discipline a rappelé que «la relation de confiance qui doit exister entre le médecin et son patient constitue une valeur fondamentale, qui imprègne toute la science médicale et toute la législation que notre

société s'est donnée pour encadrer le rôle des professionnels.»

Le comité de discipline a aussi condamné un autre médecin à une radiation de cinq ans et une amende de 5000 \$ pour avoir fait des propositions et commis des attouchements sur trois patientes qui ont dénoncé son attitude.

Les trois femmes ne se connaissaient pas. La première a raconté qu'elle s'était rendue à la clinique pour un problème de migraine. Après un examen de routine, le médecin l'a interrogée sur la fréquence de ses relations sexuelles pour conclure qu'elle «manquait de sexe». Il a offert de l'aider gratuitement.

La seconde patiente est une infirmière qui souffrait d'une infection vaginale. Au cours de l'examen gynécologique, le médecin l'a caressée. Quant à la troisième qui avait des problèmes de ménopause, il lui a fait une pression induite sur les seins, lui a proposé des cours de relaxation chez lui et lui a posé des questions indiscrettes.

Selon le comité de discipline, «le médecin ne manifeste aucun regret, aucun aveu de faiblesse et

VOIR SANCTIONS EN A 2

ÉTÉ 92

Départ de Dorval

OFFRE LIMITÉE

Achetez un (1) billet au prix régulier* et obtenez le deuxième au prix annoncé

\$199

Taxes et services \$80.00 inclus

Départs: Samedi, Dimanche: ORLANDO
Jeudi, Samedi, Dimanche: FORT LAUDERDALE

- Vous devez réserver et payer avant le 25 juillet 92
- Maximum 2 personnes par dossier
- 3 ième personne enlevé \$30 de prix réguliers*
- Les places sont limitées
- Base tarifaire - voir prix brochure été 92

JET USA INC.

VACANCES HOLIDAYS

La Connexion Floride

Consultez votre agent de voyage

France: accord avec les routiers

Reuter
PARIS

Le gouvernement, les syndicats et le patronat sont parvenus mardi à un accord sur les conditions de travail des chauffeurs routiers, dont les barrages paralysent en partie la France.

Cet accord prévoit notamment que la mise en oeuvre de permis à points, contre lequel protestent les routiers, fera, en ce qui les concerne, « l'objet d'adaptations spécifiques ».

Il a été conclu après neuf heures de négociations sous la présidence du ministre de l'Équipement Jean-Louis Bianco, du ministre du Travail Martine Aubry, et du secrétaire d'État aux Transports Georges Sarre.

Cette réunion de la commission paritaire syndicat-patronat, commencée lundi à 16 h 30 locale, s'est achevée mardi à 1 h 30.

Jean-Louis Bianco a qualifié le texte signé par les trois ministres et les organisations syndicales et patronales d'accord sans précédent, et a espéré que cela permettrait un retour à la normale sur les routes et les autoroutes de France.

Le gouvernement suspend l'utilisation du disque, sorte de « boîte noire » des transports routiers, pour les contrôles rétroactifs de vitesse, « dans l'attente des conclusions de la commission » de suivi de l'application de permis à points, lit-on dans le texte de l'accord.

Le président de cette commission, Jacques Roché, « peut, au fur et à mesure de ses consultations, proposer des ajustements dans l'application de permis à points aux chauffeurs routiers ».

L'accord prévoit également des dispositions en cas de suspension du permis.

Il rappelle d'autre part que « les contrats de travail ne pourront

contenir de clause de rémunération principale ou accessoire de nature à compromettre la sécurité », comme l'octroi de primes ou de majorations de salaires en fonction des distances parcourues et/ou du volume des marchandises transportées.

Sur le plan social, l'accord prévoit l'ouverture de négociations entre les organisations professionnelles et syndicales sur la durée du temps de travail dès la fin de la semaine, avec la volonté d'aboutir dans les trois mois.

« Une première étape de réduction (du temps de travail) interviendra à compter du 1er août prochain. Un décret sera publié à cet effet dans les prochains jours, lit-on dans le texte de l'accord. Si la négociation (...) n'aboutit pas dans les trois mois, le gouvernement procédera à une nouvelle étape par décret. »

Par ailleurs, un groupe de travail réunissant toutes les organisations professionnelles et syndicales concernées examinera la situation économique et sociale du transport routier. Il se réunira dès la semaine prochaine et devra avoir terminé ses travaux en septembre.

« Une nouvelle réunion de la commission paritaire, présidée par les trois ministres, se tiendra avant la fin du mois de septembre pour faire le bilan de l'application du présent relevé de conclusions », précise encore le texte.

Une porte-parole du ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports a estimé que cet accord correspondait à des attentes précises des chauffeurs-routiers.

« Nous espérons que cela sera diffusé le plus vite possible par les syndicats. Nous-mêmes, nous allons nous appliquer à faire diffuser cette information le plus vite possible, et nous espérons que cela permettra la levée des barrages », a-t-elle déclaré.

SUITE DE LA UNE



Le castor ravageur sera transporté du Vieux-port de Montréal dans un environnement plus conforme à ses besoins.

PHOTO PIERRE CÔTE, La Presse

CASTOR

Le castor du Vieux-Port est capturé

les barreaux de métal, saine et sauve, malgré son air hagard et son museau écorché.

Tout de même chanceux dans sa mésaventure, le castor sera transporté dans un environnement plus adapté à ses besoins, où il a une très bonne chance de s'adapter puisqu'il aura amplement le temps de s'aménager un nouveau chez-soi avant l'hiver.

M. Fortin n'est pas certain d'avoir capturé tous les coupables du « massacre des peupliers ». Des personnes qui travaillent au Vieux-Port croient en effet avoir vu deux castors différents errer sur le terrain. Le feuilleton n'est peut-être pas encore terminé... □

UN AN

Hypothèque d'un an à 6,95 p. cent

cent, n'offre pas ce genre d'hypothèque.

Les différents taux offerts par la Banque de Montréal sont les suivants: un an 7,25 p. cent; deux ans 8 p. cent; trois ans 8,75 p. cent; quatre ans 9,25 p. cent; cinq ans 9,50 p. cent; et sept ans 10 p. cent.

Les taux des hypothèques de quatre et cinq ans ont baissé d'un huitième de point de pourcentage; tous les autres taux ont diminué d'un quart de point.

« Comparativement à l'été dernier, ces nouveaux taux représentent une économie de près de 20 p. cent sur la facture hypothécaire mensuelle », a dit Tom Alton, président de la Société hypothécaire Banque de Montréal, « et une économie de 40 p. cent, si on les compare aux sommets atteints il y a deux ans ».

A titre d'exemple, sur une hypothèque de 100 000 \$, la baisse représente une économie de presque 6000 \$ par année. « De nos jours, il est possible de devenir propriétaire à un coût beaucoup plus abordable », conclut M. Alton. □

TRANSPORT

Rien pour améliorer le transport écolier d'ici la rentrée

plus clair dans les solutions à recommander pour empêcher que d'autres enfants soient tués dans des accidents impliquant des autobus d'écoliers.

Le ministre Elkas, dont le ministère subventionne le transport écolier à raison de 325 millions par année, a pour sa part laissé entendre qu'il était peu probable qu'une recommandation du comité en question puisse être appliquée dès l'automne prochain.

Pour sa part, le ministre Pagé, dont le témoignage a refroidi l'atmosphère générale de la grande salle du Palais de justice, a mentionné qu'il exigerait que les cours de sécurité soient donnés aux enfants dès les premières semaines d'école.

M. Pagé a également insisté sur la nécessité de rapprocher les directions d'école des chauffeurs et

des compagnies de transport, afin que la coordination de l'ensemble des décisions prises par les commissions scolaires corresponde mieux à la réalité de tous les jours, notamment en ce qui concerne la discipline des enfants.

En terminant son témoignage, le ministre Pagé s'est adressé au coroner de la population à la « désobéissance civile », une allusion très directe aux propos tenus par Me Bouliane qui avait affirmé qu'il recommanderait aux parents de ne pas envoyer leurs enfants à l'école si des mesures immédiates n'étaient pas mises en place pour améliorer la sécurité des autobus jaunes.

L'enquête publique du coroner Bouliane, qui doit durer toute la semaine, vise à ouvrir le débat sur la question de la sécurité dans le transport écolier afin de permettre au coroner de rédiger des recommandations dans son rapport sur la mort tragique de Jean-Michel Bisson et Karine Bolduc.

Ces deux enfants ont perdu la vie, l'hiver dernier, écrasés en descendant de l'autobus qui les ramenait chez eux, lors de deux accidents distincts survenus à Aylmer, en Outaouais, et Weedon, en Estrie.

Après avoir mené son enquête à Aylmer, en mai, Me Bouliane a jugé qu'il ne pouvait conclure son enquête parce qu'il manquait de données sur l'ensemble des problèmes posés par le transport des enfants.

Il a donc élargi son enquête en convoquant les trois ministres et plus de 120 directeurs généraux et responsables du transport écolier, provenant d'autant de commissions scolaires du Québec.

Depuis 1987, a-t-il rappelé dans son allocution d'ouverture, 22 enfants sont morts écrasés par un autobus ou par un véhicule croisant un autobus.

Le coroner a également invité les parents à plus de vigilance et de compréhension en réagissant aux explications du porte-parole de la commission scolaire de Châpays, qui a raconté que des parents s'étaient opposés à une mesure de sécurité parce que cette dernière prolongeait les trajets d'autobus de 15 à 20 minutes.

Les questions de Me Andrée Kronstrom, qui assiste Me Bouliane dans cette enquête, convergent d'ailleurs inévitablement vers l'élaboration de circuits d'autobus « sans traverse ». Ces trajets, un peu plus longs que les circuits conventionnels, font en sorte que les enfants montent et descendent toujours de l'autobus devant la porte de leur demeure, ou du même côté de la rue. Cela réduit ses chances qu'un enfant passe devant son autobus avant qu'il redémarre. Le petit Jean-Michel Bisson, 6 ans, a ainsi été écrasé parce qu'il avait échappé des cartes de hockey juste devant la roue d'un de ces véhicules au moment où le chauffeur, incapable de l'apercevoir, redémarrait.

Ces accidents comptent, depuis 1987, pour les deux tiers des décès d'enfants survenus au Québec. □

SANCTIONS

Sanctions de plus en plus sévères pour les écarts sexuels des professionnels

aucune promesse quant à l'avenir.

Dans un autre cas, un optométriste qui pratiquait depuis 25 ans a reconnu avoir commis des attouchements sur quatre enfants à sa clinique. Condamné devant les tribunaux à une peine de prison de six mois, sa corporation l'a radié pour une période de six mois, suivie d'une probation de trois ans assortie de conditions telles l'obligation de suivre une thérapie et de ne pas faire d'examen de la vue à des enfants sans la présence d'un parent ou d'un tuteur.

Toxicomanie

D'autre part, plusieurs cas de toxicomanie ont été soumis à l'attention de la Corporation des infirmières et infirmiers. Une employée alcoolique a même été radiée de façon permanente.

Dans le document de 300 pages sur les décisions disciplinaires, on apprend aussi que le Tribunal des professions a adouci la sanction imposée à un médecin réputé qui avait commis un acte dérogatoire en négligeant de faire une biopsie à une patiente qui présentait une grosseur au sein.

Peu de temps après, la patiente apprenait qu'elle avait un cancer et subissait une chirurgie. Elle a intenté une poursuite civile en responsabilité professionnelle contre le médecin.

Le Tribunal des professions a cependant modifié la décision du comité de discipline en réduisant la durée de radiation d'un an à trois mois. « Le rôle de la sanction n'est pas d'être punitif. L'exemplarité doit plutôt être une dissuasion qui vise non seulement le professionnel, mais tous les autres. Cette période de trois mois de radiation, croyons-nous, ne compromet pas indûment les droits du professionnel à pratiquer la médecine, mais indique que la plus grande attention doit toujours accompagner le diagnostic médical. »

Le médecin a admis avoir commis une « erreur de jugement » en croyant qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une investigation plus poussée même si la mammographie révélait des signes de malignité. □

ÉCHEC

Constitution: échec ou miracle aujourd'hui

il faudrait aussi que les premiers ministres s'entendent sur le droit de veto du Québec, une question qui n'a pas été abordée du tout encore et qui nécessite l'unanimité.

M. Clark compte en parler aujourd'hui, mais il est hautement improbable qu'on arrive à s'entendre sur cet élément essentiel de toute offre constitutionnelle faite au Québec. L'union économique, élément pilier de la gou-

vernement fédéral, reste aussi à résoudre, sans parler des détails qui n'ont pas été réglés sur la clause Canada, la société distincte et d'autres sujets plus techniques.

Le tout, au lendemain d'une journée de discussions tendues, dont tous les participants sont sortis visiblement épuisés. « Il y a eu quelques moments très difficiles », a en effet déclaré M. Clark en sortant, à 20 h 30, de ces pourparlers amorcés à 7 h 30 hier matin. « Il y a eu des discussions très vives, parfois difficiles », a aussi commenté le premier ministre d'Ontario Bob Rae.

Selon M. Clark, ces négociations ont quand même permis à un nombre suffisant de provinces de s'entendre sur une série de volets, tel le mode de financement des gouvernements autochtones autonomes, qui recevraient des paiements de transfert des provinces et d'Ottawa et auraient la possibilité de prélever leurs propres impôts.

Selon le ministre fédéral, on s'est aussi entendu pour effacer la clause dite « de contexte », où on aurait défini très globalement dans quel contexte allait être mis en place le troisième ordre de gouvernement autochtone. Les éléments de cette clause, spécifiant que les gouvernements autochtones permettraient aux aboriginés de vivre avec leur langue, leur culture et leur mode de vie, seraient déplacés dans la clause Canada.

Ensuite, toujours selon M. Clark, un nombre suffisant de provinces se sont entendues pour porter à cinq ans le délai durant lequel les autochtones ne pourront aller réclamer leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale devant les tribunaux. Il y a un mois, à Toronto, ces mêmes négociateurs s'étaient entendus pour que le délai ne soit que de trois ans. Plusieurs provinces — Terre-Neuve, le Manitoba, l'Alberta, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse — ont cependant exprimé tellement de réticences par la suite, sans parler des craintes du Québec qui n'est pas à la table, qu'on a demandé de rouvrir l'accord.

Mais, d'après plusieurs participants qui sont venus parler après M. Clark, on ne peut pas vraiment parler d'entente.

L'Assemblée des premières nations, par exemple, n'a pas encore donné son consentement à ce qui a été discuté hier. Son grand chef, Ovide Mercredi, n'a même pas voulu parler aux journalistes en sortant de la rencontre. Seul le chef québécois de l'APN, Ghislain Picard, s'est adressé aux journalistes et a parlé de « net recul ».

« On a sauté de compromis en compromis, là c'est assez », a-t-il indiqué. M. Picard a ensuite précisé que l'APN attendrait la fin des discussions aujourd'hui avant de parler formellement de rejet. Ce matin, avant l'arrivée des premiers ministres provinciaux, les négociateurs doivent encore discuter d'une importante revendication autochtone, celle de leur consentement à tout amendement constitutionnel.

Ron George, président du Conseil national autochtone, le regroupement qui représente les indiens hors réserve et sans statut, s'est montré pour sa part beaucoup plus positif. Selon lui, ce n'est pas une catastrophe si on prolonge le délai avant d'aller en cour parce que de toutes façons, les autochtones ont des droits protégés par la loi constitutionnelle de 1982 qui lui n'ont jamais réclamés devant les tribunaux.

Mais il n'y a pas que les autochtones qui rouspétaient au sortir de la rencontre. « Parler d'une entente entre sept provinces représentant 50 p. cent de la population, c'est presque inutile », a indiqué le ministre représentant le Manitoba, Jim McRae.

« On a l'impression que tout ça est très fragile, est-ce vrai? » a-t-on demandé à Robert Mitchell, ministre représentant la Saskatchewan.

« Tout a toujours été comme cela, a-t-il répondu. □

Procès du sang: les inculpés connaissaient-ils les dangers?

Associated Press
PARIS

Entré dans sa troisième semaine, le procès des quatre médecins impliqués dans l'affaire du sang contaminé a été consacré hier à l'examen de la période du second semestre 1984.

Un fois encore, les débats ont tourné autour de la question de savoir si les inculpés avaient pris conscience à l'époque du danger des produits sanguins délivrés par le Centre national de transfusion sanguine (CNTS).

Aux accusations des parties civiles qui répondent par l'affirmative, le docteur Michel Garretta répond: « Personne ne mesurait alors la gravité de ce que voulait dire être séropositif. »

Un argument qui n'explique toutefois pas l'incroyable lenteur avec laquelle le CNTS a adopté la technique du chauffage qui permet d'inactiver le virus HIV. La généralisation de ce nouveau procédé avait pourtant été vivement recommandée en octobre 1984 par le Center of Disease Control (CDC) d'Atlanta et la revue L'Hémophile qui écrivait en décembre de la même année: « Les produits chauffés ont désormais fait la preuve de leur efficacité. »

Sur ce point, l'ancien directeur général du CNTS a une nouvelle fois tenté de s'abriter derrière le calendrier. « On ne savait pas encore si cette technique avait ou non des impacts sur la qualité de nos produits », a-t-il expliqué en rappelant que son rôle était avant tout celui d'un gestionnaire et

qu'il n'avait « jamais été médecin traitant ».

Médecin traitant, le docteur Jean-Pierre Allain — collaborateur de Michel Garretta — l'était. Coordinateur d'une étude sur la séropositivité des hémophiles transfusés, il suivait régulièrement une vingtaine de patients.

Au cours de l'instruction, l'un d'entre eux, Jean-Louis T., 33 ans, a donné un témoignage embarrassant pour le docteur Allain, qui l'avait hébergé pendant plusieurs mois à son domicile. « Lors-que je suis arrivé chez lui, il m'ordonna de jeter les produits que j'avais et qui venaient du CNTS. Il m'a remis d'autres produits chauffés en me demandant de faire attention car il n'en avait pas beaucoup. » Malgré cette injonction, le jeune hémophile, aujourd'hui contaminé, a quand même utilisé des produits non chauffés. « Le soir, pendant le dîner, je l'ai dit à Jean-Pierre (...) Hélène, son épouse, qui travaillait au CNTS, a eu une réaction assez vive. Elle est devenue blême et m'a dit: 'Quel con d'avoir employé ça.' (...) J'ai commencé à poser des questions à Jean-Pierre. 'Quels sont les produits que j'utilise actuellement?' Il m'a répondu qu'ils étaient plus purs et chauffés. 'Pourquoi?', lui ai-je demandé. Et il m'a répondu: 'Parce qu'ils protègent du virus du sida.' »

À l'audience, le docteur Allain n'a pas réfuté ce témoignage mais en conteste la date. Situé en décembre 1984 selon Jean-Louis T., cet épisode se serait produit « en février ou mars 1985 ».

La Quotidienne
tirage d'hier

à trois chiffres 073
à quatre chiffres 5808

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	285-7202
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7306
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7265
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe »

Enregistrement: numéro 1400 - Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.
RENSEIGNEMENTS 285-7272



MARDI 28-2-01
7 JUILLET 1992

DES EXPOSITIONS
PASSIONNANTES
AU NOUVEAU VIEUX-PORT.

EXPOTEC/IMAX
Deux événements majeurs, un seul prix! La musique comme vous ne l'avez jamais vue! - et le film - Antarctica -

LE MONDE DE TINTIN
Entrez dans l'univers de la famille Tintin. Une première nord-américaine!

IMAGES DU FUTUR
Voyez des hologrammes, du cinéma par ordinateur, des sculptures interactives. En vedette: la Califormie

TRANSIT 92
Une exposition unique et nouveau genre sur l'histoire des transports et des communications.

JOUJOUTHÈQUE*
Une charmante exposition sur l'histoire du jouet. PRÉTEXTE A... Exposition de peintures du groupe Vigie-Lance.

QUÉBEC - TERRE D'ÉNERGIE*
Des sculptures monumentales et fantastiques de Marie-Josée Beaudoin.

S.I.S.E.M. AUX QUATRE VENTS
Une exposition de sculptures monumentales de calibre international.

LE VIEUX-PORT DE MONTRÉAL

...Et plusieurs autres activités!

*Gratuit

MOYSON DRY

PEPSI

LA PRESSE

KMP 94.3

SJMS 128

496-PORT

Les patrouilleurs routiers tolèrent les infractions des camionneurs américains

Cette pratique enrage les camionneurs d'ici, qui doivent respecter toutes les exigences de la loi

JEAN-FRANÇOIS GAZAILLE

Les patrouilleurs routiers du Québec, soumis à des pressions du Département d'État des États-Unis, ferment les yeux sur pratiquement toutes les infractions commises par les camionneurs américains sur nos routes.

Dans une directive émise le 31 janvier 1992, et dont *La Presse* a obtenu copie, Denis L'Homme, vice-président aux Opérations régionales de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), recommande à ses patrouilleurs de mettre la pédale douce envers les Américains dans l'application des règlements qui régissent le transport routier.

Le haut fonctionnaire explique que « suite à des contestations de très haut niveau, tant au Canada qu'aux États-Unis », les autorités québécoises s'interrogent sur l'opportunité d'appliquer de façon stricte la Loi concernant la taxe sur les carburants et la réglementation touchant plus particulièrement l'octroi des permis aux sous-traitants étrangers.

Il invite plutôt ses hommes à informer les contrevenants de leurs obligations tout en leur permettant de se conformer aux normes du ministère du Revenu.

Peu de temps auparavant, dans une lettre que *La Presse* a également en main, le Département d'État américain avait demandé à l'ambassade des États-Unis à Ottawa de faire pression auprès du gouvernement canadien pour que les inspecteurs québécois cessent de harceler les camionneurs américains, du moins jusqu'au 1er mai 1992.

Depuis la directive de leur supérieur, il y a six mois, a appris *La Presse*, les surveillants routiers ont, à toutes fins utiles, cessé de percevoir la taxe sur les carburants auprès des camionneurs américains alors qu'ils continuent de la faire auprès des routiers québécois. « D'un côté, on laisse passer les Américains sans rien leur demander, affirme un inspecteur routier. De l'autre, on donne des contraventions aux camionneurs sous-traitants du Québec. »

Actuellement, se plaignent les inspecteurs routiers, il est impossible de contrôler efficacement les camions américains sur le territoire québécois, puisque les chauffeurs ne respectent pas l'obligation de s'enregistrer indi-

viduellement auprès du ministère du Revenu et du ministère des Transports.

Cette situation ne fait évidemment pas l'affaire des camionneurs québécois, qui, eux, doivent se soumettre à toutes les exigences de la loi. On se souviendra qu'au printemps 1991 ils s'étaient rassemblés à plusieurs reprises à la frontière des États-Unis pour manifester leur opposition à la tolérance des patrouilleurs à l'endroit des camionneurs américains.

La controverse vient de ce qu'aux États-Unis, ce sont les compagnies de transport elles-mêmes qui assument la taxe sur les carburants tandis qu'au Québec, la SAAQ va la chercher directement dans les poches des camionneurs. Cette taxe sert à payer une partie de l'entretien des routes.

Joint par *La Presse*, le président de l'Association du camionnage, Pierre Charette, ne comprend pas l'attitude de la SAAQ qui se prive de millions de dollars de revenus. « Quand on va aux États-Unis, leurs inspecteurs ne se gênent pas pour nous faire payer leurs taxes, fulmine-t-il. Ils ont suffisamment de 'couilles' pour faire respecter leurs propres lois. »

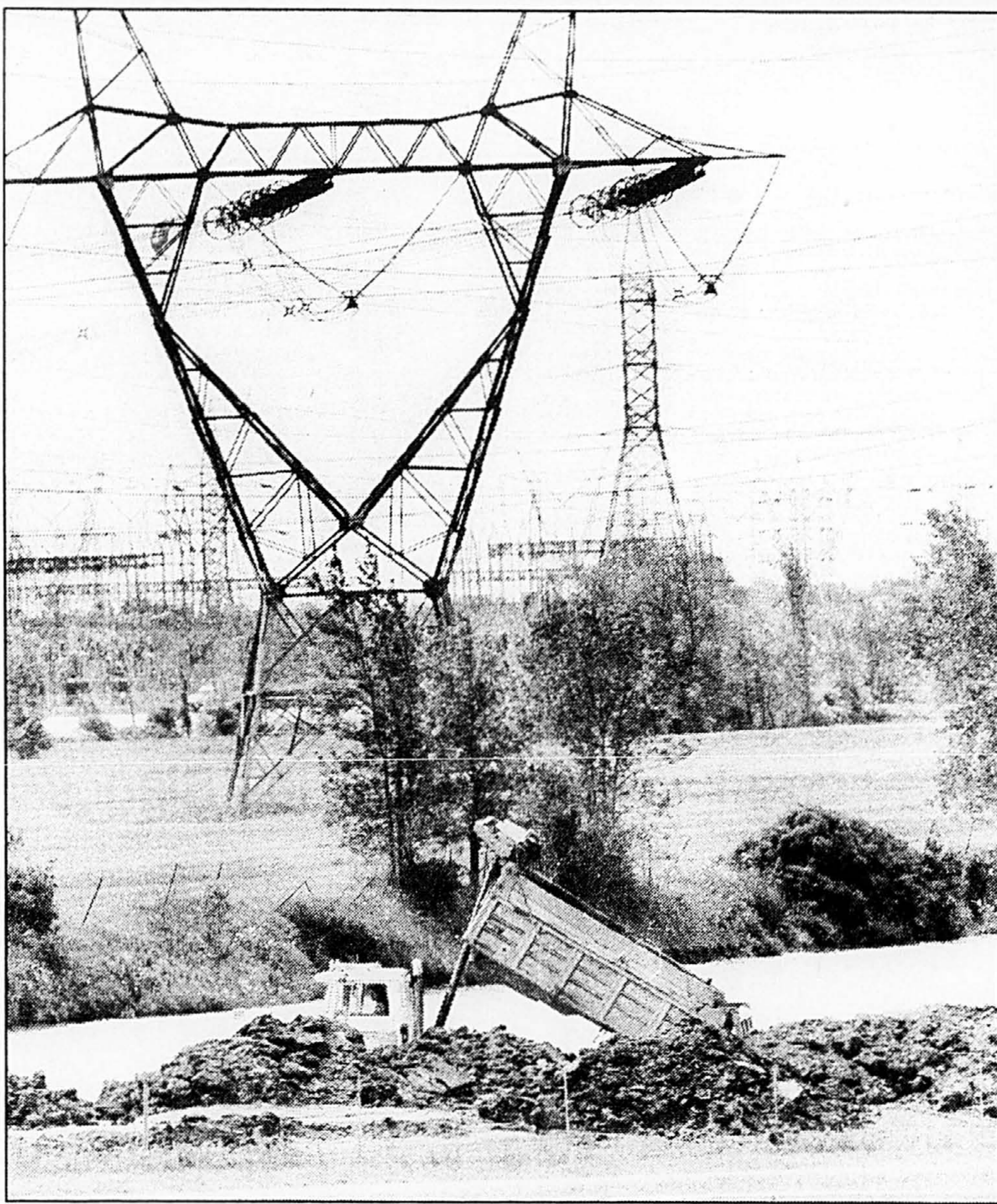
« Ici, les Américains se moquent de nos lois. J'en ai même vu faire des grimaces à un inspecteur en train de donner une contravention à un Québécois », raconte-t-il, découragé.

À la SAAQ, personne n'a voulu commenter les informations obtenues par *La Presse*.

Selon Pierre Brodeur, attaché politique du ministère des Transports, Sam Elkas, la situation n'est pas aussi grave qu'on le prétend. Il soutient que les quelque 160 surveillants de la SAAQ continuent de faire appliquer les règlements sauf celui concernant la taxe sur le carburant.

« On est en train de négocier de nouvelles ententes avec les États-Unis, explique M. Brodeur. C'est pour prouver notre bonne foi qu'on a demandé aux surveillants de ne pas donner de contraventions aux camionneurs américains. » D'après lui, le problème devrait être réglé le 1er août.

À partir de cette date, a-t-il précisé, chaque camion américain devra porter un autocollant attestant que le conducteur et la compagnie qui l'embauche respectent les normes québécoises et paient la taxe sur les carburants.



Les camions déversent de la terre pour former un talus autour d'un étang sur les lieux du futur dépotoir.

PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Gestion Desourdy aménage un dépotoir à sec à Brossard

JEAN-PIERRE BONHOMME

La compagnie Gestion Desourdy, une entreprise de Saint-Hubert, a engagé le processus d'implantation, à la limite sud de Brossard, (à l'intersection de l'autoroute des Cantons de l'est et de l'autoroute 30), d'un double système de récupération et de dépôt des rebuts secs (un dépotoir réglementé).

Les travaux préliminaires d'aménagement sont déjà engagés. Il s'agira de vider l'ancienne carrière de neuf acres, située juste devant les entrepôts IKEA pour y aménager un dépotoir de matières non putrescibles. Sur le reste du terrain, on aménagera une usine où les matières récupérables du même type seront triées en vue de leur recyclage.

Le directeur de cette entreprise, M. Yves Ménard, a dit qu'une demande formelle en ce sens avait été présentée il y a quelques semaines au bureau régional de Longueuil du ministère de l'Environnement du Québec en vue de l'obtention d'un permis.

M. Ménard a précisé que, pour se conformer aux procédures, il a fallu que son entreprise obtienne, de diverses instances, dont la municipalité de Brossard et la municipalité régionale de comté, des attestations de conformité et de zonage, ce qui, selon lui, a été fait. Il a fallu aussi, pour se conformer aux exigences de la Commission de protection du territoire agricole et du ministère, effectuer des études hydro-géologiques qui assurent, malgré l'imputrescibilité des matières à déposer, l'étanchéité du lieu.

Il n'a pas été possible, hier, d'obtenir, à cet égard, de communication avec le service d'urbanisme de Brossard.

Par ailleurs, M. Ménard a nié, ainsi que certains

l'ont prétendu ou craint, que le projet ait un lien avec cet autre projet d'implantation, un peu plus au sud, à Carignan, d'un dépotoir. On se souviendra qu'en ce dernier cas, la municipalité de Carignan a invoqué avec succès ses règles de zonage pour empêcher qu'un projet de dépotoir soit implanté chez elle par la même compagnie. « Le projet de Brossard est une toute autre question, a-t-il affirmé. Il a pour objet de disposer de matières sèches et de les recycler. La compagnie a renoncé à réaliser son projet de Carignan. »

Il a catégoriquement nié, aussi, que la compagnie projette de construire un incinérateur dans ce complexe. Des citoyens des alentours ont craint que des cheminées ne viennent polluer, du côté de Saint-Hubert, notamment, l'air du territoire où des promoteurs veulent construire des demeures unifamiliales.

Le directeur du bureau régional de la Montérégie du ministère de l'Environnement, M. Mario Fontaine, a reconnu que les demandes avaient été acheminées au service municipal du ministère. Il a dit que, du strict point de vue légal, « rien ne s'oppose, en principe », à l'octroi d'une pareille requête. Il revient aux municipalités de s'assurer de la conformité du point de vue de l'aménagement. Il a expliqué que le ministère prend deux mois pour étudier une demande formelle et émettre un permis; il appert, a-t-on indiqué, que la demande actuelle est « préliminaire ».

M. Ménard, enfin, a dit que les matériaux devant être déposés et recyclés sont du métal, de l'asphalte, du ciment et le reste, des matières qui risquent moins que d'autres de contaminer les nappes d'eau souterraines. Il a signalé qu'il existe une bonne demande pour le vieux ciment recyclé en poudre.

La CECM congédie un directeur d'école pour abus de confiance

MICHELE OUMET

Le directeur de l'école primaire l'Atelier, Pierre Lalongé, a été congédié par le Conseil des commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) le 17 juin pour abus de confiance et fautes professionnelles.

Une plainte a d'ailleurs été déposée à la police de la Communauté urbaine de Montréal. Selon le lieutenant-détective Emile Bisailon, responsable des fraudes commerciales, l'enquête débutera au mois d'août.

Ce sont les services internes de vérification de la CECM qui ont mené l'enquête à la suite de certains faits rapportés. Quels faits? Qui les a rapportés? Le directeur général de la Commission scolaire, Henri Tardif, refuse de commenter.

Selon des informations parues dans le *Journal de Montréal*, M. Lalongé (qui a 50 ans, et qui compte 30 ans de service) aurait profité de son poste de directeur pour se procurer des biens personnels tels deux bicyclettes, un équipement de golf, un ivressomètre, un agenda électronique, des figurines de crèche de Noël, des insecticides, un système de son et des disques laser.

Tout s'est déroulé à huis clos sauf la décision du Conseil des commissaires concernant le congédiement et la plainte aux autorités policières. Trois commissaires, dont Louise Laurin, ont voté contre la proposition.

« Nous étions tous en faveur du congédiement, a expliqué Mme Laurin. On ne peut pas permettre qu'un directeur d'école fraude mais de là à le poursuivre, je ne suis pas d'accord. On sait comment ça tourne les procès d'intention. Regardez le cas de Denise Soucy-Brousseau! On s'engage dans une guerre de procédures et on va se retrouver avec un procès qui va coûter plus cher que ce qu'on pourrait récupérer. »

Selon Mme Laurin, le montant des sommes détournées oscillerait entre 5000 \$ et 10000 \$.

Pour M. Lalongé, c'est un peu comme si le ciel lui était tombé sur la tête.

« Je suis face à un cul-de-sac », a-t-il dit à *La Presse*.

Il était très ému. Au téléphone, sa voix tremblait. Tous lui avaient conseillé de ne pas parler aux journalistes. Mais c'était plus fort que lui. Il voulait que les gens sachent qu'il a vécu pour cette école, qu'il était là six jours par semaine, qu'il n'a jamais compté ses heures.

Il a d'ailleurs obtenu l'appui des parents de l'école. « De façon générale, il était aimé et apprécié, a affirmé l'ex-président du comité de parents de l'Atelier, François Beaudry. Nous avons manifesté notre support envers M. Lalongé mais ça s'arrête là. »

« Je me considère comme un homme malade, a confié M. Lalongé. Je vis une dépression très forte. Je ressens un sentiment profond de dégoût et d'injustice. Je sers de marchandise pour la CECM qui ne vise qu'à redorer son blason dans un climat de tutelle. »

M. Lalongé a refusé de commenter les faits reprochés.

Un incendie causé par une friteuse provoque la mort d'une femme

Un incendie causé par une friteuse a entraîné la mort d'une femme de 32 ans, hier, au 21 rue Médou, à Kirkland.

La victime, dont l'identité n'a pas été révélée par la police, s'apparentait à servir des aliments qu'elle venait de cuire dans une friteuse, lorsque les flammes ont éclaté. De l'huile aurait éclaboussé ses vêtements et le feu se serait

alors propagé rapidement sur elle.

Plus de 90 p. cent de son corps a été brûlé. C'est son mari qui a fait la macabre découverte, vers midi, lorsqu'il est entré chez lui pour dîner. Les ambulanciers se sont rendus sur les lieux et ont tenté durant plus d'une heure de la ranimer, sans succès.



ROBERT DUGUAY

Il y a des tas de sujets plus urgents que le sort d'une chienne prénommée Java.

Comme: est-ce que les gens vont envahir le stade par dizaines de milliers si jamais les Expos reviennent de voyage auréolés de gloire et pas trop loin des Pirates?

Ou comme l'environnement, le nouveau sénat; ou le coût de l'estatue équestre de la reine et pourquoi ils ne l'ont pas construite à Montréal, le musée tourné vers le Saint-Laurent, pour marquer les fêtes du 350e? Une ville n'a jamais trop de monuments, jamais trop de touristes pour les admirer, on ne le rappelle jamais trop souvent...

Il y a des sujets encore plus tristes: les enfants battus, le décrochage, la télévision, la solitude, les maladies, les familles éclatées, les adolescents dépressifs, les taxes, le stress, la violence, la drogue.

Est-ce que Gordon Atkinson porte quelque chose sous son kilt?

Ou la place du lama dans la société moderne...

Justement...

Dans deux semaines pile, Montréal va accueillir la sixième « conférence inter-

La bête idéale pour retarder l'infarctus...

nationale sur les relations entre les hommes et les animaux». Des spécialistes venus de partout dans le monde vont y aborder des tas de sujets qui pourraient avoir une influence déterminante sur votre vie.

Vous ne me croyez pas?

Quelques titres de conférences vont vous convaincre. La liste vous paraîtra peut-être exhaustive, mais c'est la quantité et la variété des thèmes, justement, qui font l'événement:

« Cruauté à l'égard des animaux et mauvais traitements aux enfants: relations et stratégies communautaires créatives »; « Les animaux domestiques et la dépression chez les adolescents en milieu urbain »; « Un programme de cours pour la prévention du décrochage urbain utilisant des animaux »; « Comment les chiens contribuent à éviter et à dominer les facteurs du stress quotidien »; « L'influence des chiens sur le développement des enfants »; « Comment les animaux de compagnie affectent-ils la qualité de la vie et l'amélioration de l'état des malades chroniques? »; « Influence des animaux de compagnie sur le comportement des handicapés mentaux dans des établissements spécialisés »; « La thérapie facilitée par l'animal dans un centre de cure des alcooliques »; « Prisons - l'apport thérapeutique des oiseaux »; « La thérapie facilitée par les chiens pour les

enfants autistiques »; « Le sida et les animaux de compagnie »; « Les chiens et l'épilepsie humaine »; « Atténuer la dépression chez le vieillard à travers la présence d'un animal »; « L'utilisation des chiens de thérapie avec les enfants frappés par un deuil »; et enfin « Statut psychosocial, possession d'animaux de compagnie et attachement chez les malades à la suite d'un infarctus du myocarde »...

Je n'invente rien. Tout cela est bel et bien annoncé dans l'avant-programme de la sixième conférence.

De même que quelques thèmes qui nous touchent de plus loin, disons, mais qui n'en demeurent pas moins: « Les combats de coqs et la relation homme-animal sacrificable »; « Le retour de la luciole dans la culture japonaise »...

Ou « La place du lama dans la société moderne », par l'imminent professeur américain Peter Isaac, à 10h30, vendredi le 24 juillet.

(Note: le 26, au parc Jarry, dès 11h, grande fête urbaine chiens-maitres-amis, animation, jeux, prix de présence...)

Une chienne prénommée Java, donc... Si la jeune dame de la SPCA n'avait pas insisté, je me serais sans doute abstenu...

« C'est une urgence... vous allez voir, elle est adorable... c'est la préférée des employés d'ici... » et autres qualités inestimables.

J'ai eu beau objecter qu'il y a bien d'autres choses que les chiens dans la vie, mademoiselle...

« C'est le début des vacances, les gens abandonnent leurs chiens... venez donc... »

Bon...

Java...

Adorable? C'est-à-dire que... bon. En fait, pour être honnête, ça ne saute pas aux yeux du premier coup.

Quatre pattes, deux yeux, deux oreilles... pas spectaculaire, mettons...

Maigre! Presque squelettique, pauvre petite. On dirait la star d'une publicité contre l'abandon des chiens.

Elle a pourtant bon appétit, se rend au bout de son écuelle de moulée, boit régulièrement, paraît qu'elle digère bien et qu'elle est en forme. On a fait un bout de promenade dans les corridors, elle trotte à mes côtés, un peu surprise mais n'en branlant pas moins le fouet.

Je l'ai caressée sous le menton, entre les oreilles, elle était contente. Quand je lui ai dit qu'elle était une belle fille, elle m'a regardé, incrédule, l'air de dire « n'aise-moi pas »...

On a jasé. Fine comme ça ne se peut pas. Toute prête à déborder d'affection et de loyauté pour un maître.

« Son problème, c'est le stress », m'a expliqué Mlle Turner, la relationniste de la SPCA. « Depuis sa naissance qu'elle est entourée de chiens qui aboient. Elle reprendrait rapidement ses forces si elle pouvait vivre dans un environnement plus calme. Si je n'en avais pas déjà deux, ça ferait longtemps qu'elle serait à la maison... Elle est tellement douce... »

Mlle Turner m'a raconté l'histoire de Java. Un cas de violence épaisse comme il s'en produit malheureusement des milliers chaque année, et pas seulement contre les animaux à quatre pattes.

Elle faisait partie du lot de 125 bêtes gardées dans des conditions d'extrême négligence et récupérées par la SPCA lors de la célèbre rafle de l'été dernier à Va-rennes.

La plupart des autres chiens ont été placés dans des foyers temporaires ou dans des « refuges pour animaux de saisiés ». Java se morfond encore dans le fond de sa cage, rue Jean-Talon ouest, entre un superbe bearded collie et un autre sympathique cabot, « genre » berger.

Si personne ne va la chercher, il va falloir « procéder » et les gens de la SPCA, qui doivent pourtant procéder chaque jour, seraient particulièrement tristes...

La bête idéale pour retarder l'infarctus...

Contre le décrochage urbain, la dépression, l'alcoolisme, etc...

4382 Boul. St-Laurent
1310 de Maisonneuve Est
1430 rue Stanley, métro Peel
160 Notre-Dame Est
5400 Côte-des-Neiges
61 de la Gare, St-Sauveur
6150 Boul. Taschereau, Brossard
981 St-Jean, Pointe-Claire
2133 Boul. Le Carrefour, Laval



Salade Toulouse 6 25\$
L'une de nos 10 salades fraîches

Chez BETTER
saucisses européennes & bières importées

L'acquittement des Mohawks, une preuve d'équité, selon Ryan

PIERRE BELLEMARE

« Les Mohawks, après leur campagne de dénigrement contre le système judiciaire des Blancs, viennent de recevoir un verdict qui contredit carrément leur appréhension », soutient le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Claude Ryan.

« Au lendemain de la crise autochtone de l'été 1990, ils clamaient que notre système était pourri. La démonstration vient d'être faite que ce système traite tout le monde sur un même pied d'égalité », a ajouté hier le ministre Ryan, lors d'un entretien avec *La Presse*.

Évoquant toujours le verdict d'acquittement, rendu vendredi dernier au Palais de justice de Montréal et libérant 34 Mohawks de 90 chefs d'accusation d'enlèvement à la justice, de possession d'armes et de participation à une émeute (le 26 septembre 1990 à Oka), M. Ryan signale toutefois que « cela ne veut pas dire qu'ils sont tous innocents ».

Deux semaines avant ce verdict, cinq autres Mohawks, dont l'ex-reine de beauté Kahn Tineta Horn, ont aussi été libérés, parce que la Couronne, représentée par Me Jean-Pierre Boyer, ne disposait pas de preuves suffisantes.

On avait pourtant enregistré sur bandes magnétiques des scènes de violence, témoignant des événements survenus dans la journée du 26 septembre 1990, au moment où les Forces canadiennes ont encerclé le centre de désintoxication, à Oka.

Les soldats obligaient ainsi les Warriors à sortir de leur dernier retranchement, au terme d'une longue crise ayant pris naissance le 11 juillet précédent et causant la mort du caporal Marcel Lemay, un agent de la Sûreté du Québec qui a pris part à l'assaut initial, dans la pinède d'Oka, que les Mohawks assiégeaient depuis plusieurs semaines, pour bloquer l'agrandissement d'un terrain de golf municipal.

Un résultat décevant

La Couronne compte sur un dé-



Claude Ryan

lai de 30 jours pour interjeter appel du verdict de vendredi dernier, prononcé par sept hommes et quatre femmes, maîtrisant l'anglais comme langue première et issus, dans quelques cas, de la

communauté allophone du Québec.

C'est d'ailleurs parce que les accusés autochtones ont réclamé un procès en anglais, procès entamé le 2 mars, que les audiences présidées par le juge Louis Tannenbaum se sont tenues à Montréal plutôt que dans le district judiciaire de Saint-Jérôme, où on rencontrait des difficultés à réunir un jury de langue anglaise.

« Il est évident que le verdict d'acquittement est décevant sur le plan politique, observe M. Ryan, mais il a été rendu par onze personnes représentant l'ensemble du public. Il s'agit là de la base de notre système ».

Le ministre Ryan enchaîne : « Le verdict n'a pas été prononcé par le gouvernement, ni par un magistrat, mais par un jury qui, selon toute vraisemblance, a été incapable de reconnaître coupables l'ensemble des accusés, hors de tout doute raisonnable ».

Reconnaissant que notre système judiciaire « n'est pas infallible », le ministre Ryan souhaite maintenant au plus haut point un

« règlement global civilisé » avec la communauté autochtone, lui qui insiste pour réaffirmer son désaccord, sa réprobation totale à l'endroit de la violence.

Enquête du coroner

M. Ryan note cependant que la crise de l'été 1990, à partir de la mort du caporal Lemay jusqu'à l'affrontement final du 26 septembre, en passant par le blocus sur le pont Mercier et le saccage de domiciles à Oka, « ne constituait pas une situation comme une autre ».

Du reste, M. Ryan a toujours prôné la solution négociée tout au long de l'interminable crise, lui qui s'est même rendu aux barricades, avec sa veste pare-balles, aux côtés de son collègue Yvon Picotte, pour constater de visu l'ampleur du siège des Warriors.

Le ministre indique ensuite que le bureau du coroner du Québec se penchera bientôt sur les causes de la mort du caporal Lemay, dans la matinée du 11 juillet 1990. L'enquête avait été mise sur la glace en attendant la fin du

procès des 39 Mohawks qui, vendredi, devait se solder par un verdict d'acquittement.

À Saint-Jérôme, le substitut du Procureur général, Me François Brière, a fait savoir qu'il ne reste plus que trois procès en suspens, dont celui de deux jeunes gens d'âge mineur, arrêtés le 26 septembre 1990, aux abords du centre de désintoxication.

L'autre procès concerne Daniel Nicolas, âgé d'une vingtaine d'années, accusé notamment d'avoir abimé, le 1er août 1990, la résidence de l'ancien chef du conseil de bande de Kanestatake, George Martin.

À ce jour, seul Ronald Cross (le fameux Lasagne) a été reconnu coupable du saccage de la maison de Ronald Bonspille, un autochtone de Kanestatake dirigeant un service d'urgence d'ambulanciers.

Alors, une fois réglés les procès de Nicolas et des deux mineurs, on en aura fini avec l'appareil judiciaire pour tous les incidents plus ou moins violents suscités par la crise de l'été 1990.

À Châteauguay, Ricardo Lopez s'avoue déçu et Yvon Poitras demande l'amnistie pour les Blancs

GILLES ST-JEAN

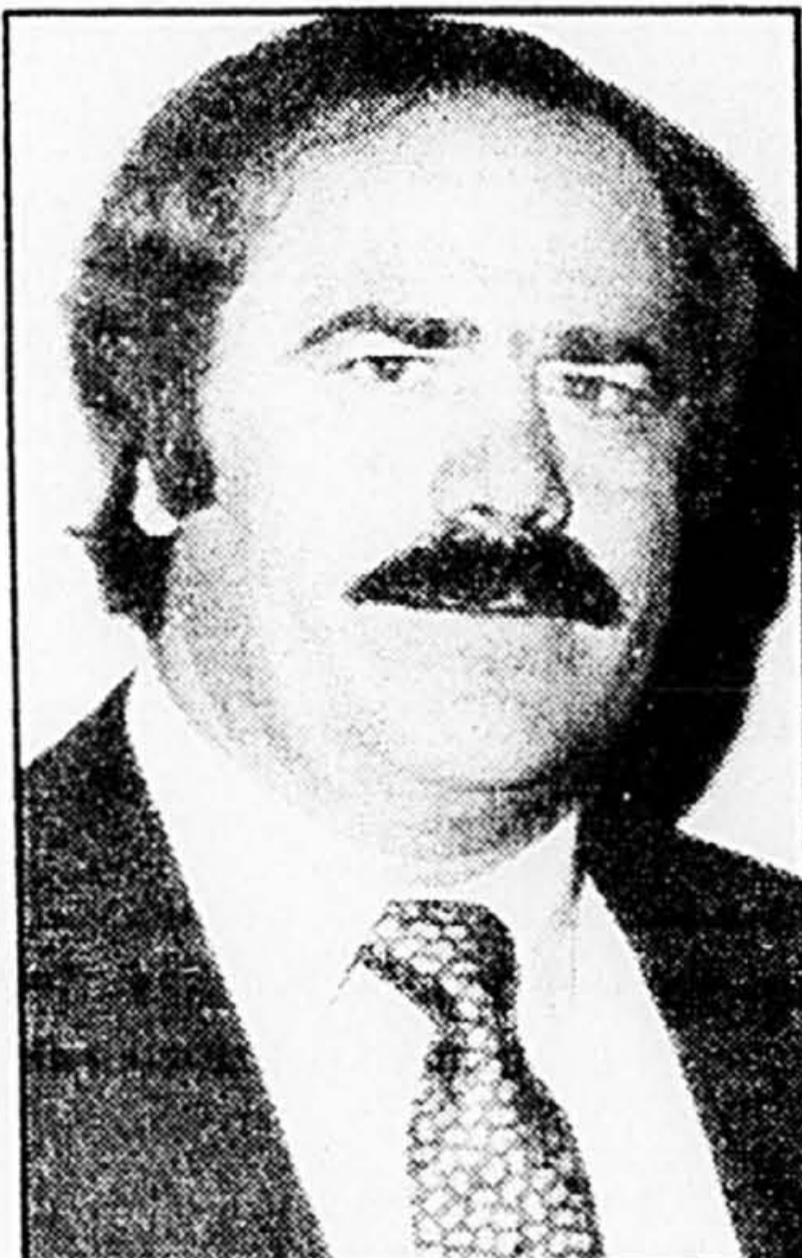
Tandis que le député fédéral de Châteauguay Ricardo Lopez qualifiait de « mascarade » le jugement acquittant 34 Mohawks impliqués dans la crise d'Oka, l'exporte-parole de Solidarité-Châteauguay, Yvon Poitras, a souhaité que Québec accorde l'amnistie et efface les casiers judiciaires de Blancs condamnés à la suite de cette crise.

De son côté, le maire de Châteauguay, M. Jean-Bosco Bourcier, n'a voulu faire aucun autre commentaire que cette phrase : « Que les juges vivent avec leur jugement et les jurés avec leur conscience. »

MM. Lopez et Poitras, joints au téléphone, ont été beaucoup plus volubiles.

« Je suis déçu mais pas surpris; on a vu des l'autre procès (celui à Saint-Jérôme du célèbre warrior Lasagne et d'autres Mohawks) que les tribunaux sanctionnent les Indiens quand ils s'en prennent à d'autres Indiens mais pas à des Blancs. Pourtant, la loi est là et rien ne dit qu'elle ne s'applique pas aux uns ou aux autres », a noté le député fédéral.

Dans cet ordre d'idées, M. Lopez souhaite le rejet des revendications constitutionnelles des Amérindiens, qui pourraient obtenir l'autonomie gouvernementale et l'exemption des chartes des droits.



Ricardo Lopez

« Si tel est le cas, ce serait la tour de Babel. On passerait dans une réserve sans même savoir de quel code ou de quelle charte on relèverait », croit le député.

De son côté, M. Poitras, ex-sergent de la Sûreté du Québec devenu agent d'immeubles, dit ne plus croire en la justice. « Depuis la crise, j'ai vu à quel point ça peut être politique », dit-il.

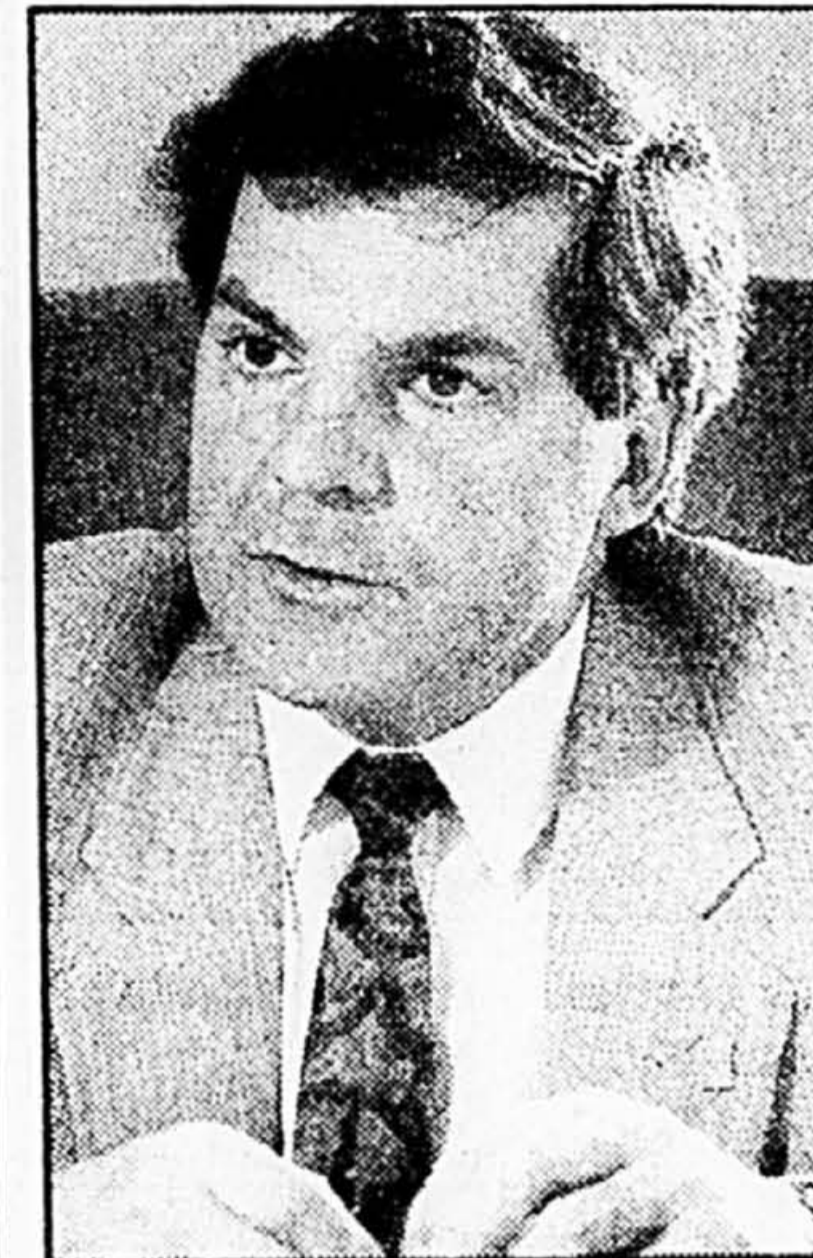
L'ex-policier, lui-même arrêté par la SQ lors d'une protestation de Blancs exaspérés sur le pont de Saint-Louis-de-Gonzague, en



Yvon Poitras

août 1990, se demande si le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, « aura la décence d'accorder l'amnistie et d'effacer les dossiers des honnêtes pères de famille condamnés parce qu'ils ont montré qu'ils en avaient assez et qui n'étaient pas armés, eux ».

« C'est ainsi qu'on verrait si la justice des Blancs traite vraiment tout le monde également », a noté M. Poitras, reprenant le commentaire fait par M. Ryan hier au sujet de l'acquittement des Mohawks.



Jean-Bosco Bourcier

Par ailleurs, M. Poitras est déçu aussi du silence des partis d'opposition (le Bloc québécois et le Parti québécois) devant cet acquittement.

Enfin, il a dit craindre que si une nouvelle crise amérindienne survenait, les Blancs pourraient prendre les armes.

Mais il a aussi déclaré : « Comme poules mouillées, il n'y a pas pire que les Canadiens français; les Indiens se sont tenus debout, et maintenant ils ont le gros bout du bâton. »

Les juristes de St-Jérôme scrutent le procès, la SQ ravale son dépit

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

L'acquittement des 34 Mohawks a été l'un des principaux sujets de conversation au bureau du substitut du procureur général à Saint-Jérôme, hier.

« C'est aberrant », a-t-on entendu dire à plusieurs reprises.

Très prudent dans ses commentaires, le substitut en chef du procureur général pour le district de Terrebonne, Joliette et Laval, Me Pierre Teasdale, a déclaré pour sa part qu'il était en compagnie de ses proches collaborateurs, pour scruter attentivement l'adresse aux jurés du juge Louis Tannenbaum, de la Cour supérieure.

Cet examen portera aussi sur les objections à la preuve présentées durant tout le procès, tout comme les questions de droit qui ont été soulevées lors de ces longues audiences, qui se sont déroulées au palais de justice de Montréal devant un jury anglophone.

« Nous allons prendre le

temps nécessaire avant de faire connaître notre décision », a dit Me Teasdale. La poursuite a 30 jours pour interjeter appel.

Du côté de la Sûreté du Québec, c'est la mine basse que les enquêteurs au dossier se sont présentés en matinée dans la salle d'audience afin de prendre possession de leurs derniers dossiers. « Nous allons nous rencontrer bientôt pour faire le post-mortem », a spécifié l'un d'eux.

Pour le président sortant de l'Association des directeurs de police et de pompiers du Québec, Jean Marc-Aurèle, cet acquittement va être difficile à comprendre pour le public. « Je ne veux pas contester cette décision, mais je me demande ce que les citoyens vont penser après avoir vu au petit écran les scènes qui ont marqué ces événements », a souligné M. Marc-Aurèle.

À Oka, les deux maires — village (Jean Ouellette) et paroisse (Yvan Patry) — n'ont pas répondu aux appels de *La Presse*. Ils veulent, selon des proches, tourner la page.

Le fils du directeur de l'Hôpital général de Lachine décroche un emploi d'été dans cet établissement

MICHÈLE OUMET

Le fils de Roland Saint-Arnaud, le directeur de l'Hôpital général de Lachine qui a fait l'objet d'une enquête du ministère de la Santé et des Services sociaux et qui a commis de nombreuses fautes administratives, a décroché un emploi d'été à l'hôpital.

Ce n'est pas la première fois que des étudiants ayant des liens de parenté avec le personnel du centre hospitalier sont embauchés. Le rapport de vérification ministérielle, rédigé en avril 1991, en fait d'ailleurs état.

« La direction générale a refusé de confirmer ou d'infirmer que des cadres ou médecins avaient des membres de leur famille à

l'emploi de l'hôpital, à titre d'étudiants, au cours de l'été 1990, peut-on lire dans le rapport. On nous a tout simplement confirmé que sept étudiants avaient des liens de parenté avec d'autres personnes travaillant à l'hôpital. »

« Il n'y a pas de loi qui interdit d'agir de la sorte, a expliqué l'attachée de presse du ministère de la Santé, Marie-Claire Ouellet. Disons que c'est malheureux de la part de M. Saint-Arnaud. »

M. Saint-Arnaud a été très laconique dans ses commentaires. Il a tout simplement dit : « Puis... Je n'ai rien à dire. Pas de commentaire, ni à vous ni à personne. »

Roland Saint-Arnaud doit rembourser 74 000 \$ de bonis qu'il a perçus illégalement depuis 1986. Ce remboursement, qui est ac-

tuellement en cours, avait pris l'allure d'une guerre à finir entre le ministère de la Santé et l'hôpital.

Le conseil d'administration du Centre hospitalier, qui avait embauché des avocats et des comptables afin de contester les conclusions du rapport de vérification, avait finalement cédé devant la détermination du ministre qui voulait à tout prix récupérer ces sommes qu'il avait même déclaré à *La Presse*, à imposer une tutelle.

D'ailleurs cette histoire n'est pas terminée. Le ministère de la Santé a envoyé un de ses hommes, Ted Poulin, vérifier si les 33 recommandations du rapport de vérification ont été appliquées.

Le rapport recommandait entre autres que l'hôpital cesse de

payer l'allocation d'automobile du directeur général, 6000 \$ en 1989-1990, et que M. Saint-Arnaud produise des comptes de dépenses à tous les mois.

M. Poulin connaît bien le centre hospitalier de Lachine car il y a travaillé pendant six ans comme directeur des finances, soit de 1972 à 1978. À cette époque-là, M. Saint-Arnaud n'était pas à Lachine mais plutôt à l'Hôpital régional de la Mauricie à Shawinigan. Là aussi, il avait fait l'objet d'une vérification du ministère des Affaires sociales où il avait été entre autres blâmé d'avoir embauché son père, sa femme et son frère.

M. Poulin remettra son rapport au sous-ministre Reynald Gagnon dans une semaine.

Une autre histoire de plaques à Valleyfield...

GILLES ST-JEAN

Le mystère des plaques d'immatriculation volées à Valleyfield durant le week-end sur les voitures de participants américains aux Régates internationales n'était toujours pas élucidé, hier.

La police se demandait si les plaques ne pourraient pas avoir été subtilisées par des jeunes avides de décorations exotiques pour leurs chambres ou encore par une personne intéressée à attirer l'attention sur un conflit de travail.

Par ailleurs, quelque 17 plaques de puisard de la ville ont été retrouvées au fond des trous qu'elles étaient censées fermer, a signalé une source policière qui enquête dans ces histoires de plaques.

Au cours du week-end, Valleyfield était privée des services de

ses cols bleus, en grève jusqu'à hier midi.

La même source policière a signalé que deux bouches d'incendie avaient aussi été ouvertes par de mauvais plaisants, et que des intrus avaient été empêchés par des gardiens, dimanche soir, de pénétrer par effraction dans l'entrepôt des Travaux publics de la Ville.

Tant la police de Valleyfield que Douanes Canada doutent que les vols de plaques d'immatriculation américaines soient l'oeuvre de voleurs de voitures ou de contrebandiers désireux de s'en servir pour franchir la frontière canado-américaine: la supercherie serait détectable assez facilement parce que les douaniers des deux pays peuvent vérifier par ordinateur qu'elles ont été volées et à qui, par surcroît, a noté M. Roger Bannon, de Douanes et Accise Canada.

Les personnes qui ont une maladie mentale, les accepter, c'est fondamental.

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé
et des Services sociaux

RÉSULTATS

Tirage du 92-07-06				
2	6	8	9	10
11	12	15	16	26
29	32	34	36	52
53	54	55	63	64

Prochain tirage: 92-07-07

I.V.A. le reverse des taxes

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

UN MOT SUFFIT PARFOIS POUR SE SENTIR CHEZ SOI.

Sorry I don't speak French

Could you repeat that?

I don't understand

I can't help you

It's impos

OUI!

Il y a un hôtel qui parle français à Toronto!

Oui pour le français. Au Novotel Toronto Centre, nous vous promettons qu'il y aura toujours quelqu'un pour vous servir dans votre langue, sinon votre chambre sera gratuite.

Oui pour les affaires. Notre hôtel est situé au coeur du quartier des affaires, tout près de la gare Union.

Oui pour la famille. Chez nous, les enfants ne paient pas lorsqu'ils partagent la chambre des parents.

Au Novotel Toronto Centre, notre touche européenne a des accents français.

novotel

Une touche européenne

Novotel Toronto Centre
45, L'Esplanade (au coin de Yonge et L'Esplanade)
Toronto, Ontario

Téléphone (416) 367-8900
Télécopieur (416) 360-8285

Reservations:
RESERVA 1-800-221-4542

GAGNEZ DES VACANCES AU QUÉBEC

PLUSIEURS FORFAITS-VACANCES À GAGNER!

Pour participer au concours, consultez **La Presse** les mercredis et les samedis.

Gouvernement du Québec
Ministère du Tourisme

Le Québec, c'est les vacances.
1 800 363-7777

LES RACINES DES JUIFS

La langue de l'autre majorité



GÉRALD LEBLANC

3. ■ Dispersés de par le monde, les juifs ont toujours utilisé plusieurs langues : l'hébreu, la langue de la bible, le Yiddish pour les juifs d'Europe de l'Est et le Ladino pour les anciens juifs d'Espagne ainsi que les langues des pays d'adoption.

Ce fut la même chose au Québec. Pour les pionniers, arrivés avec l'armée anglaise en 1760, il était tout naturel de parler anglais, la langue de leur pays d'origine et la langue du commerce sur les rives du Saint-Laurent. Même après trois générations dans la très française ville de Québec, la famille de William Joseph se considérait toujours comme partie de la minorité anglophone.

Ce fut une autre histoire avec l'arrivée massive, par milliers au plus fort de la vague, des juifs fuyant, au tournant du siècle, la persécution dans l'Europe de l'Est. Ces Ashkénases (signifie territoire allemand comme séfarade signifie espagnol) continuèrent d'utiliser un parler bien à eux, le yiddish, une langue judéo-germanique qui fut longtemps la troisième langue de Montréal.

Dans le vieux quartier juif, autour du boulevard Saint-Laurent, on vivait, on priait, on écrivait et on faisait des affaires en yiddish. C'est dans le même yiddish que vivent toujours les juifs hassidiques d'Outremont et qu'on présente actuellement une traduction des Belles-Sœurs de Michel Tremblay. Encore aujourd'hui, près de la moitié des juifs de Montréal peuvent encore converser en yiddish.

Et les juifs yiddish apprirent

aussi la langue de leur nouveau pays, en l'occurrence l'anglais, la langue des premiers immigrants juifs et la langue du commerce au Québec de la première moitié du siècle. Cette pente naturelle fut accélérée par deux facteurs : la fermeture des écoles françaises à tout ce qui n'était pas catholique et les liens continus avec la diaspora canadienne et américaine. Un petit détail marque bien le long passé de ces liens, avec New York en particulier, d'où les premiers juifs québécois faisaient venir des «circonciseurs» (mohelim).

À mesure que s'enrichissait la communauté, elle s'éloignait du vieux quartier juif, en direction de l'ouest de l'île, où l'on retrouve maintenant deux villes juives, Hampstead et Côte-Saint-Luc, et une circonscription juive, D'Arcy McGee, qui a élu massivement Robert Libman, le leader du Equality Party.

Coups de tout contact avec les francophones, par la langue et le territoire, les juifs étaient devenus des anglophones, qui se révélèrent d'ardents adversaires de l'avènement du Québec français. Ils avaient prospéré avec l'anglais, la langue de l'autre majorité, et se sentaient menacés par la montée du français, la langue de la nouvelle majorité.

(Il serait injuste de ne pas mentionner ici l'apport courageux de certains pionniers, tels l'historien David Rome et le pédagogue Victor Goldbloom, dont les semences de rapprochement commencent à porter fruit.)

Quand on parle de l'exode anglophone, plus de 150 000 Québécois de 1970 à 1990, on parle aussi de l'exode juif anglophone, puisqu'ils comptaient pour le tiers des adeptes de la 401. Quand Mordecai Richler nous accuse d'antisémitisme, il fait référence à des souvenirs malheureux (le fait des Anglais autant que des Français) de son enfance dans le vieux quartier juif mais il nous reproche surtout d'avoir substitué le français à



Victor Goldbloom, défenseur du rapprochement. PHOTO CP

l'anglais, «la langue des possibilités en Amérique» selon son expression.

Microcosme du Canada
Le caractère anglophone de la communauté juive montréalaise fut mis à rude épreuve par l'arrivée des juifs marocains, venus par milliers dans les années 60 avec leur langue et culture francophones.

Le congrès juif les invita d'abord à s'angliciser comme les autres membres de la communauté, avec un certain succès puisqu'un récent sondage du Congrès démontre que le quart des Séfarades ont adopté l'anglais comme langue d'usage au foyer.

Pendant que la communauté juive continuait d'offrir ses services en anglais, dispensés par un imposant réseau d'institutions, les écoles françaises continuaient de fermer leurs portes à ces nouveaux juifs francophones. Envers et contre tous, les juifs marocains et leurs cousins des autres pays arabes de la Méditerranée ont mené un combat similaire à celui des francophones dans l'ensemble canadien. Ils ont plaidé leur caractère distinct et se sont dotés, à l'intérieur de la communauté, d'un

réseau parallèle d'écoles et de services sociaux.

Ces juifs séfarades, qui forment aujourd'hui le quart de la population juive de Montréal et qui sont devenus une force économique et sociale (les diamants Elinor, les chaussures Aldo, les manufactures de vêtement, les promoteurs immobiliers, les professionnels, les gestionnaires, les journalistes, les universitaires...) ont transformé radicalement l'échiquier politico-linguistique des juifs de Montréal.

Beaucoup moins touchés par l'exode de leur jeunesse, les Séfarades francophones ont un plus faible taux de vieillissement que les Ashkénases anglophones, où les 55 ans et plus forment près du tiers de la communauté. Leur force ne peut que s'accroître au sein de la diaspora montréalaise.

L'autre rendez-vous
Toujours anglophone, avec une importante minorité francophone, plus bilingue que la moyenne, profondément enracinée, la communauté juive de Montréal est à la croisée des chemins.

Traversée par des courants contraires de rupture (Mordecai Richler, Lionel Albert, Robert Libman...) et de rapprochement (Phyllis Lambert, Dora Wasserman, le Congrès juif...) la communauté juive demeure un important joueur dans la lancinante remontée de la métropole québécoise.

Le rendez-vous manqué entre les juifs et les Québécois francophones, clairement illustré par Pierre Ancil, un autre apôtre du rapprochement, appartient maintenant à l'histoire.

C'est à un second rendez-vous que sont aujourd'hui conviés juifs et Franco-Québécois, frères ennemis séparés par une même ferveur nationaliste.

Un autre pèlerinage vers la toujours fuyante terre promise!

Oxfam-Québec porte plainte à la police contre deux de ses anciens dirigeants

Le nouveau président de l'organisme presse M. Bourassa de lui verser une aide d'urgence

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Le nouveau président d'Oxfam-Québec, Jean-Pierre Charbonneau, sollicite l'appui du premier ministre Robert Bourassa, à qui il demandera aujourd'hui une aide financière d'urgence, lors d'une rencontre privée fixée pour 15h, aux bureaux du chef du gouvernement, à Montréal.

Selon nos sources, la caisse d'Oxfam-Québec est à sec et une subvention de l'ordre de 75 000 \$ à 100 000 \$ de la part du gouvernement Bourassa, conjuguée à une injection de quelque 200 000 \$ du gouvernement fédéral puisés dans les programmes de l'ACDI, permettrait de sauver les projets les plus en péril parmi les 47 engagements que l'organisme de charité est déterminé à respecter.

«Il y va de l'honneur et de la réputation du Québec, puisque Oxfam-Québec est l'organisme qui a le plus de notoriété au plan de la coopération internationale», a indiqué M. Charbonneau à La Presse, ajoutant que les efforts de redressement ne pouvaient être assurés que par le respect de tous les engagements qui ont été pris.

En raison de difficultés financières attribuées à une gestion pour le moins floue, Oxfam-Québec a déjà été forcée d'abandonner une quarantaine de projets (on en comptait 90) qui ne couleront pas pour autant puisqu'on a pu les détourner vers d'autres organismes, a confié le président.

Entre-temps, Oxfam-Québec a porté une plainte à la police de la Communauté urbaine de Montréal (section crimes économiques), contre deux ex-responsables de l'organisme, messieurs

Jean O'Keefe et Gaston Truchon, qui agissaient respectivement comme président du conseil d'administration et directeur général. La police est à compléter l'étude du volumineux dossier, qui comporte notamment les livres d'Oxfam, et une décision est attendue pour bientôt.

Jean-Pierre Charbonneau a également retenu les services de l'avocat montréalais Pierre Cloutier, pour préparer une poursuite au civil contre MM. O'Keefe et Truchon. «Il s'agit d'une poursuite qui a pour objet de permettre à Oxfam de récupérer le plus d'argent possible et de réclamer des dommages et intérêts», a expliqué le nouveau président.

«Pas questions de passer l'éponge», assure-t-il. Aujourd'hui, M. Charbonneau tentera de sensibiliser le premier ministre Bourassa à la situation que vit Oxfam-Québec et à sa détermination à relancer l'oeuvre de charité qui, depuis qu'il en a assumé bénévolement la responsabilité, dévore tout son temps et son énergie.

«Je suis un peu comme un médecin qui vient à la rescousse d'un blessé. Je ne peux rien faire si on ne me fournit pas des pintes de sang. Je veux bien donner de mon sang, personnellement, mais je n'en ai pas beaucoup», dit-il. Ce qui nous incite à imaginer un appel au public imminent.

Par ailleurs, Oxfam-Québec tiendra une conférence de presse jeudi, à Montréal, pour annoncer un encan d'oeuvres d'art pour lui venir en aide. Cette vente aux enchères aura lieu à l'Hôtel des Encans, rue Bates, à Montréal, sous la présidence de Mme Lise Payette. A la même occasion, on dévoilera la situation financière d'Oxfam-Québec, et on fera connaître la personnalité qui a accepté d'en être le porte-parole.

Québec épargnera peut-être les services d'immigration et d'appel de l'Aide juridique

SUZANNE COLPRON

■ Contrairement aux rumeurs qui avaient couru, le gouvernement du Québec n'abolira peut-être pas les services d'immigration et d'appel de l'Aide juridique.

«Le Conseil du Trésor n'a encore pris aucune décision à ce sujet», a déclaré, hier, Nathalie Gagnon, attachée politique du ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard.

«Des alternatives sont à l'étude et on espère arriver à une entente.»

Le Conseil du Trésor doit se prononcer sur la question la semaine prochaine, tandis que la Commission des services juridiques fera une contre-proposition.

L'abolition des services d'immigration et d'appel de l'Aide juridique fait partie d'une série de recommandations soumises au Conseil du Trésor par la Commission des services juridiques, dans le cadre d'un plan de rationalisation.

On se rappellera que le gouvernement a imposé, le 10 mars, des compressions de l'ordre de 6,2 millions dans le budget de 98 mil-

lions et demi de l'Aide juridique.

«Toutes les possibilités sont sur la table», a indiqué, pour sa part, Louis-Paul Allard, responsable des communications à la Commission des services juridiques.

2300 dossiers
Actuellement, 22 personnes travaillent au service de l'immigration de l'Aide juridique. Le bureau, ouvert en janvier 1989 et situé au coin des rues Berri et Sainte-Catherine, compte cinq employés de soutien et 17 avocats.

«Ce n'est pas le travail qui manque», a dit Me Anita Martinez. «Les demandes sont tellement nombreuses qu'on n'est pas capable de fournir.»

L'an dernier, les avocats du service de l'immigration de l'Aide juridique ont traité 2300 dossiers de revendicateurs de statut de réfugiés et de demandes d'immigration. Une centaine d'avocats de la pratique privée se sont partagés 11 600 autres cas.

Il en coûte annuellement plus de 6 millions au gouvernement du Québec pour étudier toutes ces demandes. Le service d'immigration de l'Aide juridique dispose d'un budget de 1 300 000 \$, tandis que les avocats de la pratique privée vont chercher la différence au moyen de mandats.

Ils sont une cinquantaine au Québec à s'occuper presque exclusivement de cas de revendicateurs de statut de réfugiés et d'immigrants.

«Nous pourrions assumer le surcroît de travail si le gouvernement abolissait le service d'immigration de l'Aide juridique», a affirmé à La Presse Me Jean Lanoue, associé au plus gros bureau d'avocat, au Québec, spécialisé en droit de l'immigration.

Me Lanoue estime toutefois que le bureau d'Aide juridique joue un rôle utile en s'occupant des dossiers dont personne ne veut. «Ce bureau fait beaucoup de dossiers que les avocats de la pratique privée refusent de faire; des dossiers compliqués qui ne trouvent pas preneurs.»

Pour Me Joyce Yedid, présidente de l'Association québécoise des avocats en droit de l'immigration, la fermeture du bureau de l'Aide juridique en immigration serait tout simplement catastrophique.

«Le bureau d'Aide juridique représente un grand nombre de revendicateurs de statut de réfugiés. Il est spécialisé et il a acquis une grande expertise dans un secteur du droit très difficile, a-t-elle précisé. Il serait inadmissible de fermer la porte.»

La Ville a discrètement aboli le Bureau Interculturel de Montréal

MARIE-CLAUDE HARVEY

■ Formé par la ville de Montréal en 1988 pour servir de lien entre les communautés ethniques et l'administration municipale, le Bureau Interculturel de Montréal (BIM) a été discrètement aboli à la fin du mois de mai et est remplacé par la Division des affaires interculturelles.

Le petit groupe d'experts en relations interculturelles du BIM constituait un centre de références en relation directe avec les organisations des communautés culturelles et avait comme objectif de faire connaître les services municipaux aux Montréalais d'origines ethniques.

Dans la nouvelle structure, une personne sera nommée dans chacun des 12 services de la ville, pour s'assurer que la population

d'origine ethnique soit bien servie et représentée adéquatement.

M. Benoît-Pierre Laramée, qui était coordonnateur intérimaire du BIM (depuis quelques mois) est maintenant responsable de la période de transition et de la restructuration du mandat de la nouvelle Division des Affaires Interculturelles.

«Le rôle du BIM s'est modifié avec les années, a-t-il expliqué à La Presse. Avec la création de cette division, on a décidé de responsabiliser l'ensemble des services municipaux à l'existence et aux besoins des communautés culturelles de Montréal, au lieu d'avoir un bureau de six ou sept personnes qui doit faire le lien avec 35% de la population.»

M. Kedder Hypolite, directeur des Services d'aide aux néo-québécois et immigrants (SANQI),

trouve que les objectifs d'un tel projet sont louables, mais questionne la volonté politique de l'administration Doré de réaliser ces objectifs.

«Un plan de cette sorte paraît toujours bien, mais si la personne qui sera à la tête de cette division n'a pas de pouvoir, ça risque d'être un projet qui va mourir de sa belle mort.»

De plus, M. Kedder trouve curieux que M. Laramée ait été choisi pour mener à bien cette restructuration.

«Le bureau du BIM a essayé d'être un centre de référence mais c'était très difficile parce que ses employés étaient toujours débordés. Cette restructuration est positive parce qu'elle démontre qu'on accorde un statut beaucoup plus important aux relations interculturelles.»

Querelle avec un chauffeur d'autobus: un joueur de football noir poursuit la CUM et la STCUM

PIERRE BELLEMARE

■ Paul Taylor, un joueur de football, poursuit la Communauté urbaine de Montréal et la Société de transport de la CUM pour une somme de 65 000 \$, à la suite d'une querelle qu'il a eue avec le chauffeur Marcel Lachapelle, le 31 août 1991.

Celui-ci a alerté le service poli-

cier de la CUM, pour se plaindre, du comportement de Taylor à bord de son véhicule, allant jusqu'à prétendre que l'usager l'avait menacé de mort.

Taylor a été traduit devant les tribunaux, après quelques heures d'emprisonnement, et il a été libéré à son enquête parce que la Couronne ne disposait pas d'une preuve suffisante pour le citer à procès.

L'usager soutient que la police, au moment de son altercation avec le chauffeur, n'a jamais cru sa version des faits, parce qu'il est Noir.

C'est pourquoi il réclame aujourd'hui, devant la Cour supérieure, un dédommagement de 40 000 \$ et des frais exemplaires de 25 000 \$ pour perte de temps et humiliation.



Prenez la «Pause vacances» de l'Hôtel des Gouverneurs!

A partir de 59\$

Du 15 mai au 7 septembre 1992, l'Hôtel des Gouverneurs vous invite à profiter de la belle saison au maximum en faisant la «Pause vacances» dans l'un de nos douze hôtels à travers le Québec. Des tarifs réduits, des conditions exceptionnelles et tout l'été devant vous pour prendre la «Pause vacances», que demander de plus? Faites vos réservations dès aujourd'hui car le nombre de chambres offertes à ces tarifs est limité. Composez, sans frais, le 1 800 463-2820 et... bon été!

- Tarifs «Pause vacances»* :**
 Radisson Gouverneurs Montréal : 99 \$
 Radisson Gouverneurs Québec : 99 \$
 Place Dupuis (Montréal) : 89 \$ • Île Charron (Longueuil) : 75 \$
 Laval : 59 \$† • Sainte-Foy : 89 \$ • Trois-Rivières : 59 \$
 Chicoutimi : 62 \$ • Sherbrooke : 59 \$ • Rimouski : 62 \$
 Sept-Îles : 62 \$ • Matane : 59 \$

* Occupation simple ou double, sans frais supplémentaires pour les enfants de 18 ans ou moins partageant la chambre de leurs parents. Des réservations sont nécessaires puisque le nombre de chambres offertes à ces tarifs est limité et sujet à la disponibilité de l'hôtel.
 † 59 \$ du 1er juillet au 7 septembre, 75 \$ du 15 mai au 30 juin 1992.



La Cour supérieure interdit à Jérôme-Le Royer de fermer deux écoles, dont St-Jean-Eudes

ÉRIC TROTTIER

Les parents de l'école Saint-Jean-Eudes, à Anjou, ont remporté une importante victoire contre

la commission scolaire Jérôme-Le Royer.

La Cour supérieure a rendu un jugement sévère, hier, contre la commission scolaire de l'est de l'île, qualifiant d'abus de pouvoir

une résolution adoptée en avril qui prévoyait la fermeture des septembre de deux écoles — dont Saint-Jean-Eudes — et le changement de vocation de trois autres.

Le juge Pierrette Sévigny a expliqué que la commission scolaire avait effectué une « consultation bidon » auprès des parents et brimé leurs droits puisque leurs enfants étaient déjà inscrits lorsque la décision de condamner l'école a été prise. La juge a ainsi ordonné à Jérôme-Le Royer de refaire ses devoirs dans ce dossier fort controversé.

Rappelons que l'annonce de la fermeture de l'école Saint-Jean-Eudes et d'une autre, Pie-XII, avait soulevé un tollé de protestations chez les parents, dont certains avaient gardé leurs enfants à la maison, durant quelques semaines en mai, afin de faire pression sur la commission scolaire.

Les parents de Saint-Jean-Eudes ont mené la bataille juridique contre Jérôme-Le Royer parce qu'ils estiment que l'école de 225 élèves, de la rue Du Ronceray, offre une meilleure éducation et aussi pour éviter à leurs enfants d'être transférés dans une institution située dans un autre quartier.

Plusieurs parents jubilaient, hier, à l'assemblée des commissaires. « C'est extraordinaire! Ce que la juge dit, c'est que Jérôme-Le Royer devra s'habituer à l'intervention des parents, à l'avenir. Nous n'accepterons plus de ces consultations bidon », a déclaré la présidente du conseil d'orientation de l'école, Anne Castonguay, dont deux des trois enfants fréquentent Saint-Jean-Eudes.

Pour sa part, le président de la

commission scolaire, Vincent Arciesi, qui fait actuellement l'objet d'une enquête du ministère de l'Éducation au sujet d'un présumé conflit d'intérêts, a indiqué à La Presse qu'il ne portera pas la décision de la cour en appel. « Je n'ai pas encore lu le jugement en détail, mais je vous assure que nous allons le respecter », a-t-il dit, avant d'ajouter que la commission scolaire se penchera, vraisemblablement l'automne prochain, sur la possibilité de recommencer toutes les démarches en vue de fermer l'école Saint-Jean-Eudes en juin 1993.

Mais les parents préparent la guerre. « Nous n'abandonnerons pas Saint-Jean-Eudes », a laissé tomber Mme Castonguay, qui mène déjà le projet de donner une vocation particulière (en arts) à la petite institution.

Poursuite de 75 000 \$ contre Molson

PIERRE BELLEMARE

Alain Guay se rendait à une fête chez son patron, en mars dernier, apportant avec lui six bouteilles de Molson Dry.

Il remise d'abord ses bières dans la glacière. En fin d'après-midi, quand il se décide à en ouvrir une, la capsule saute soudainement et le blesse à l'œil gauche.

Furieux, Alain tient la brasserie Molson responsable de cet incident, qui aura laissé quelques séquelles pendant un certain temps.

C'est pourquoi il a inscrit une poursuite en Cour supérieure pour réclamer une somme de 75 000 \$, alléguant que Molson ne prévient pas sa clientèle que ses produits contiennent des gaz explosifs. De son côté, la brasserie lui a offert une caisse de douze bières en guise de dédommagement.

Un vieil homme, accusé de meurtre, libéré sur cautionnement

La juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour du Québec, a accordé, hier, une requête en cautionnement à Henri Laliberté, 76 ans, accusé d'avoir assassiné sa compagne de vie, de 33 ans sa cadette, le 20 mai dernier, à Verdun.

Le septuagénaire a dû, en échange de sa libération, fournir un cautionnement de 5000 \$ et promettre de demeurer en tout temps au domicile de son petit-fils, à Bois-des-Filiations.

C'est du reste ce dernier qui a signé l'engagement financier au greffe du palais de justice de Montréal. La date du procès devrait être connue à l'ouverture du prochain terme des Assises, cet automne.

La victime, Nicole Dubé-Bloomer, 44 ans, avait été tuée d'une balle dans la tête pendant qu'elle dormait dans une chambre du logis qu'elle partageait avec le vieil homme de 76 ans, au 753 de la 3e Avenue, à Verdun.

D'après l'enquête des sergents-détectives Robert Lafaille et Yvon Giroux, de la brigade des homicides de la police de la CUM, le suspect n'aurait pas accepté que la quadragénaire le laisse tomber pour aller vivre avec un homme plus jeune.

Trois Québécois accusés de trafic de cocaïne au N.-B.

Presse Canadienne
MONCTON

Trois Québécois ont été accusés de possession de cocaïne en vue d'en faire le trafic hier en Cour provinciale du Nouveau-Brunswick.

Les trois hommes, arrêtés samedi soir à Moncton en possession d'une quantité de cocaïne évaluée à 100 000 \$, sont Jean-Paul Legros, 31 ans, de Montréal, Jean-Pierre Casavant, 35 ans, également de Montréal, et Conrad Joseph Cormier, 32 ans, sans domicile connu.

Legros a été libéré moyennant une caution de 2000 \$, tandis que Casavant est demeuré en prison jusqu'à ce qu'il verse sa caution de 10 000 \$. Quant à Cormier, sa requête en cautionnement sera entendue demain.

Legros et Casavant subiront leur procès le 25 septembre.

Un porte-parole de la GRC a déclaré hier que la saisie avait été effectuée après une enquête d'une semaine.



ROOTS

Célèbre le 125ième DU CANADA

Toute la marchandise

25-50%

De Rabais

JUSQU'AU 11 JUILLET!

À PARTIR DU 5 JUILLET



DANS TOUS LES MAGASINS ROOTS PARTICIPANTS

17,95\$
TOUT MOIS

Solde irrésistible.



Motorola PMR 2000

Le téléavertisseur alphanumérique PMR2000 d'Ultrapage.

Maintenant **17,95\$** par mois

COMPRENANT la location du téléavertisseur et 50 messages par mois (les messages additionnels seront facturés au taux de 40 cents chacun)

Téléavertisseurs sonores et visuels pour seulement **9,95\$** par mois comprenant la location de l'appareil et le temps d'ondes.

À Montréal: 735-2200
6665, chemin Côte de Liesse

À Trois-Rivières: 379-9999
1050, rue Père-Frédéric

Le réseau d'appel par EXCELLENCE
ULTRAPAGE
Une division de MOTOROLA CANADA LIMITEE




10 MINUTES QUI CHANGERONT VOTRE VIE

VENEZ FAIRE L'ESSAI D'UNE HONDA CE SOIR...

Vous n'avez rien à perdre et tellement à gagner.



Civic

Civic DX

3 PORTES, 5 VITESSES

11 395\$*

Modèle #EH 235N

TANT QU'IL Y EN AURA

* Transport, préparation et taxes en sus.

ACCORD

ACCORD LX

4 PORTES, 5 VITESSES

14 995\$*

Modèle #CB 754N

TANT QU'IL Y EN AURA

* Transport, préparation et taxes en sus.

LES HONORABLES HONDA		SUD		ESTRIE		QUÉBEC	
ÎLE DE MONTRÉAL	Pointe-aux-Trembles Honda P.A.T.	Laval, Ste-Rose Ste-Rose Honda	Boucherville Honda de Boucherville	St-Jean Daigneault Honda	Brome Ouest Honda Auto Cité	QUÉBEC	QUÉBEC
Cartierville Mtl. Lallier Honda Mtl.	St-Léonard Lombardi Autos Ltée	Laval, Vimont Honda de Laval	Brossard Brossard Honda	Joliette Villeneuve Honda Joliette	Drummondville Centre Honda Drummond	Hull Lallier Autos Hull	Gatineau Chrétien Honda
Centreville Mtl. Honda de Sigi Ltée	Ville Mont-Royal Excel Honda	Mont-Laurier Bellem Honda	Chambly Chambly Honda	Repentigny Lallier Autos Rpt.	Granby Lambert Honda	ABITIBI	Amos Carella Honda
Dollard-des-Ormeaux Garage Civic	Blainville Honda de Blainville	St-Eustache Hamel Honda	Chateauguay Encore Honda	Île Perrot Rainville Honda	Omerville Boulevard Honda	Rouyn L'Ami Honda	Val D'Or Autoroule Inc.
Lasalle Formule Honda	Grenville Gagné Honda	Ste-Agathe Sud Les Autos P.A. Leblanc	Longueuil Longueuil Honda	Valleyfield Yves Boutin Moteur	Sherbrooke Econauto Honda		
Montréal Nord Honda Gabriel	Lafontaine Nord-Sud Honda	Terrebonne Honda de Terrebonne	Sorel Du Chenal Honda		St-Hyacinthe Honda Casavant Inc		

Quatre Marines accusés d'agression sexuelle contestent la légalité de leur arrestation

ANDRÉ BELLEMARRE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Les avocats des quatre Marines américains accusés d'agression sexuelle sur une adolescente de 12 ans, sur les plaines d'Abraham, à Québec, le 16 août 1991, contestent la légalité de l'arrestation du quatuor et demandent l'arrêt des procédures judiciaires.

C'est ce qu'ils ont fait savoir, hier, dès l'ouverture du procès des quatre jeunes hommes devant le juge Mark Dubé, de la Cour du Québec, chambre criminelle, qui siègeait alors au Palais de justice de Québec. Les avocats Claude Gagnon, Jean Asselin, Serge Goulet et Michel Roberge entendent contester également la constitutionnalité des articles de la loi en vertu desquels les militaires sont accusés.

Le sergent Leonard Permell, 26 ans, et les caporaux Terry Cobb, Mark Cunningham et Clarence Morris, âgés respectivement de 21, 22 et 24 ans, tous de la base militaire de Camp Le Jeune, en Caroline du Nord, sont accusés d'agression sexuelle et d'attouchements sur une personne de 12 ans et moins.

Les quatre Marines auraient amené l'adolescente sur les plaines d'Abraham pour abuser d'elle, le soir du 16 août 1991, après avoir obtenu un congé du porte-hélicoptère USS Guam, alors en escale de visite au port de Québec.

Le lendemain matin, l'adolescente s'est rendue sur le navire accompagnée par des policiers et l'enquêteur Jean Hamilton, tous du service de police de Québec, pour identifier les quatre présumés coupables de ce crime sexuel.

Selon le témoignage de l'enquêteur Hamilton et du policier André Cyr, hier après-midi, le quatuor fut alors mis en état d'arrestation sur le navire de guerre, avec l'approbation des autorités du USS Guam, et amené au quartier général de la police de Québec.

«À 4h du matin, le 17 août, nous avons demandé et obtenu la permission de monter à bord du navire américain, a raconté l'enquêteur Hamilton. Au cours de trois séances d'identification, la jeune victime a reconnu ses présumés agresseurs. Nous les avons fouillés et leur avons passé les menottes en présence, notamment, du consul général des États-Unis. Le commandant du navire, avisé que nous voulions les arrêter, nous a autorisés à les amener au poste de police.

« Nous possédions suffisamment de preuves pour procéder à leur arrestation et à leur accusation », a ajouté le responsable des enquêtes criminelles à la police de Québec.

Territoire américain

L'avocat Claude Gagnon a ensuite demandé au témoin s'il ac-

Le bijoutier assassiné n'a pas atteint son agresseur

ANDRÉ CÉDILOT

Avant d'être assassinée dans son commerce de bijoux, samedi matin, Salomon Benmergui, 63 ans, aurait eu le temps de tirer au moins un coup de feu, sans toutefois atteindre le bandit solitaire venu le dévaliser.

C'est du moins ce que révèlent les expertises préliminaires effectuées sur la scène du crime par les spécialistes de la police de la CUM, qui refusent toutefois d'être plus précis pour ne pas nuire à l'enquête en cours.

L'autopsie pratiquée hier sur le sexagénaire a par ailleurs conclu qu'il est mort d'une hémorragie après avoir été atteint d'un projectile d'arme à feu à une hanche. La balle a traversé le corps de la victime de part en part.

Après avoir mis le suspect en fuite, M. Benmergui, quoique sérieusement blessé, s'était réfugié chez un commerçant voisin, où il a été secouru par les ambulanciers. Il est décédé quelques heures plus tard à l'Hôpital général de Montréal.

M. Benmergui s'affairait derrière le comptoir de sa bijouterie, au 2085 de la rue Guy, vers 11 h 30 samedi, lorsqu'un inconnu armé a fait irruption. Il aurait ouvert le feu en voyant le vieil homme sortir un pistolet et tiré au moins une balle.

Sous les yeux ahuris de passants, le suspect a ensuite pris la fuite dans une automobile de couleur grise. Pour l'instant, la police dit ignorer s'il a réussi à emporter de l'argent ou des bijoux.

Un véhicule correspondant à la description donnée par les témoins a été retrouvée abandonnée rue Simpson, hier. Il avait été volé la veille.

Il se pourrait que la police puisse publier un portrait-robot du suspect. L'enquête est la responsabilité des sergents-détectives Paul Therrien et Jean-Claude Bergeron, de la brigade des homicides de la CUM.

«été question que l'enceinte du navire était considéré comme territoire américain». «Non», a répondu l'inspecteur Hamilton. «Connaissez-vous la limite de vos pouvoirs en cette matière?», a poursuivi l'avocat de la défense.

«Eh bien, tout ce que nous avons fait a été fait après s'être assurés de l'assentiment du commandant Stubbs et du consul général des États-Unis, M. William McCahill. C'est par courtoisie et par politesse que nous avons d'abord demandé leur autorisation avant d'agir.

«Mais si vous n'aviez pas obtenu ces autorisations?», a demandé encore Me Gagnon.

«Alors, nous n'aurions pas arrêté les militaires et nous ne les aurions pas amenés avec nous», a répondu l'inspecteur Hamilton.

Le policier André Cyr a rappelé une affaire du même genre mettant en cause des militaires français, survenue il y a quelques années. Les autorités du navire avaient refusé l'autorisation de laisser partir les membres de l'équipage soupçonnés de délit

sexuel à Québec et la police n'avait pu les poursuivre devant les tribunaux.

Contre-interrogé par le substitut du procureur de la Couronne, Me René Verret, l'inspecteur Hamilton a légèrement modifié sa version, ne sachant plus très bien alors si les prévenus avaient été menottés sur le bateau ou sur le quai.

Le procès se passe en français, mais les accusés peuvent suivre le déroulement de l'audience au moyen de la traduction simultanée.

Depuis leur mise en accusation, les quatre Marines sont détenus sur la base militaire américaine située à Terre-Neuve.

Le tribunal reprend ses travaux, ce matin, au Palais de justice de Québec.

ARGENT DISPONIBLE

Problèmes de liquidités?
Prêt commercial seulement.
Confidentiel.
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488

PLACE MINTO SUITE HOTEL
Ottawa



À deux pas de la colline parlementaire
433 ouest, avenue Laurier,
Ottawa (Ontario) K1R 7Y1
(613) 232-2200

TARIFS D'ÉTÉ SENSATIONNELS!

à partir de **83\$** par nuitée*

Tout prêt

- Studios, suites d'une et de deux chambres à coucher
- Cuisines entièrement équipées
- Piscine intérieure et centre de conditionnement physique
- Stationnement souterrain GRATUIT
- Enfants de 18 ans ou moins demeurent gratuitement dans la suite de leurs parents
- Service aux chambres et restaurants

Tout Près!

- Cérémonie de la Relève de la Garde
- La Maison du Canada
- Musée Canadien des Civilisations
- Musée des Beaux-Arts du Canada
- Marché Byward, Canal Rideau

Réervations:
1-800-267-3377 (613) 782-2350
Fax: (613) 232-6962

*Occupation simple ou double. En vigueur du 26 juin au 7 septembre 1992. Sujet à la disponibilité.

PRIX D'ESCOMPTE SUR THERMOPOMPES

1

OFFRE SPÉCIALE SANS ACOMPTÉ

ENSEMBLE CARRIER seulement **1488\$**

comportant fourniture au mazout ou au gaz

• installation complète • toutes taxes comprises • basé sur 120 mois après rabais si admissible

ECONOTECH

733-1414

2

RHEEM

2 tonnes

Prix spécial 3895\$

YORK — MITSUBISHI — CARRIER — LENNOX — RHEEM — SANYO

Tout bien calculé, c'est un TÉLÉPHONE CELLULAIRE GRATUIT.



Recevez 300\$ de temps d'antenne gratuit à l'achat d'un téléphone de 299\$

- En clair, vous obtenez un nombre illimité d'appels gratuits le soir et le week-end pour une période de six mois.
- Accès gratuit au Centre de messages Bell Cellulaire^{MC} pour six mois.
- Facturation détaillée gratuite pour six mois.
- Installation du téléphone fixe incluant mains libres ou la pile et le chargeur gratuits.
- Alors, avec tout ce qu'on vous offre, c'est comme si vous receviez un téléphone gratuit.

Choisissez entre un téléphone portable modèle 8 000 ou un téléphone fixe modèle 2 900 de marque Bell Cellulaire/Motorola. Le client est tenu de ratifier le contrat à long terme du programme Protection de prix. Frais d'activation, frais annuels d'accès au réseau et taxes en sus. Sous réserve d'approbation de crédit. Certaines conditions s'appliquent. *AIR MILES International Holdings N.V. Bell Cellulaire Inc. usager autorisé.

Audiotec
590, boul. Boivin
Granby (Québec)
Tél: (514) 378-3618

Cellcom Laval
1636, boul. St-Martin Ouest
Laval (Québec)
Tél: (514) 629-7777

Cellcom Montreal
5200, rue Paré
Montréal (Québec)
Tél: (514) 739-7775

Cellular One
9012, boul. de L'Acadie
Montréal (Québec)
Tél: (514) 385-0770

Centre de Téléphone Mobile
1239, rue Bellechasse
Montréal (Québec)
Tél: (514) 274-9366

Communication Idéale
309, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec)
Tél: (514) 585-2847

Centre de Téléphone Mobile Rive-Sud
3879, boul. Taschereau, bur. 100
St-Hubert (Québec)
Tél: (514) 926-2020

Reynolds Radio
2825, rue Sidbec Nord
Trois-Rivières O. (Québec)
Tél: (819) 376-6849

Communication Victoriaville
374, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec)
Tél: (819) 758-5757

GRAND SOLDE ANNUEL DE DÉMONSTRATEURS ET DE VOITURES DE COURTOISIE

5 JOURS SEULEMENT
(du 6 au 10 juillet).

L'OCCASION RÉVÉE
faites une excellente
affaire sur une BMW
de série 3-5 ou 7.

BAS KILOMÉTRAGE
sur chaque véhicule.



SANS FRAIS
prolongation de la
garantie d'origine
BMW
jusqu'à 6 ans/
120,000 km.

DÉPÊCHEZ-VOUS,
LES QUANTITÉS
SONT LIMITÉES.

ÉPARGNEZ JUSQU'À 10 000\$

VOS CONCESSIONNAIRES BMW.

MONTREAL	BROSSARD	LAVAL	KIRKLAND
Automobiles Canbec 4090, Jean Talon O. Montréal, Québec (514) 731-7871	Park Avenue BMW 8755, Boul. Taschereau O. Brossard, Québec (514) 445-4555	Boulevard St-Martin Auto 1430, St-Martin O. Laval, Québec (514) 667-4343	BMW Kirkland 16710, Route Transcanadienne Montréal, Québec (514) 695-6662

Une jeune fille meurt d'une méningite autre que celle à méningocoque pour laquelle elle avait été vaccinée

Presse Canadienne
OTTAWA

■ La méningite a frappé de nouveau dans l'Outaouais. La jeune Anick Courcelles, 13 ans, de Gati-

neau, est décédée dimanche au chalet de ses parents, à Maniwaki, d'une méningite «hemophilus influenzae».

La jeune victime avait été vaccinée en janvier contre la ménin-

gite à méningocoque, lors de la campagne d'immunisation chez les personnes à risques. Mais la méningite hemophilus influenzae est d'un autre type, tout à fait différent du méningocoque qui a terrassé neuf résidents de l'Outaouais québécois, l'hiver dernier.

«La victime a souffert d'une maladie fulgurante qui a évolué en l'espace de quelques heures», a expliqué le médecin conseil au département de santé communautaire, Joan DeSerres.

Ses symptômes se sont manifestés par des maux de tête, une forte fièvre et des nausées jusqu'à la détérioration totale de son état général. La jeune fille a consulté un médecin la veille de son décès, mais ce dernier n'aurait pas été en mesure de diagnostiquer la maladie au moment de la visite.

Craignant que la victime n'ait succombé à la méningite à méningocoque, le DSC a pris toutes les mesures afin de protéger les personnes ayant eu des contacts avec Anick au cours des 10 derniers jours. «Il y a eu une initiative de traitement des contacts de la victime (des amis, des membres de la famille), ils ont été vaccinés comme s'il s'agissait d'un cas de méningocoque», a ajouté le docteur DeSerres.

Connus en fin d'après-midi, les résultats de l'autopsie ont toutefois permis de conclure que la victime est décédée d'une méningite autre que celle à méningocoque. Ses proches n'auront toutefois pas à recevoir un deuxième vaccin, a indiqué le médecin. «À cause de leur âge, ils ne sont pas exposés.»

Le Dr DeSerres a tenu à préciser qu'il n'y a pas lieu d'offrir le traitement préventif aux étudiants de l'école secondaire que fréquentait Anick, puisque les classes ont pris fin vers le 23 juin. Or, la période d'incubation de ce type de méningite est de deux à quatre jours. «La maladie lui a été transmise en dehors de l'école. Les élèves ne recevront donc aucun antibiotique.»

Depuis la campagne de vaccination massive déclenchée l'hiver dernier, un seul autre cas de méningite a été signalé. Il s'agit d'un enfant de quatre ans qui a, pour sa part, récupéré d'une méningite à méningocoque.

On dénombre environ 2,5 cas de méningite hemophilus influenzae sur une population de 100 000 habitants, a noté le Dr DeSerres. Pas moins de 80 p. cent de ces cas surviennent chez des enfants de moins de cinq ans. La plupart des cas de méningite hemophilus influenzae n'entraînent pas le décès de la personne atteinte.

Condamnée à rembourser 4323 \$ à Hydro-Québec

PIERRE BELLEMARE

■ Linda Brochu, une abonnée d'Hydro-Québec de Saint-Roch de l'Achigan, devra rembourser la société d'État d'une somme de 4323\$, après avoir été reconnue coupable d'avoir trafiqué son compteur d'électricité.

Le juge Roland Bourret, de la Cour du Québec (chambre civile), estime que cette cliente a privé Hydro-Québec de cette somme entre 26 août 1986 et le 29 octobre 1988, «même si elle affirme n'avoir jamais touché au compteur et subtilisé aucune électricité».

Mme Brochu a fait témoigner quatre témoins dans sa cause, en précisant que beaucoup de gens passaient près de son compteur, «dans le chemin qui mène au champ». Le magistrat rétorque que cette dame «ne peut, par cette défense, dégager sa responsabilité».

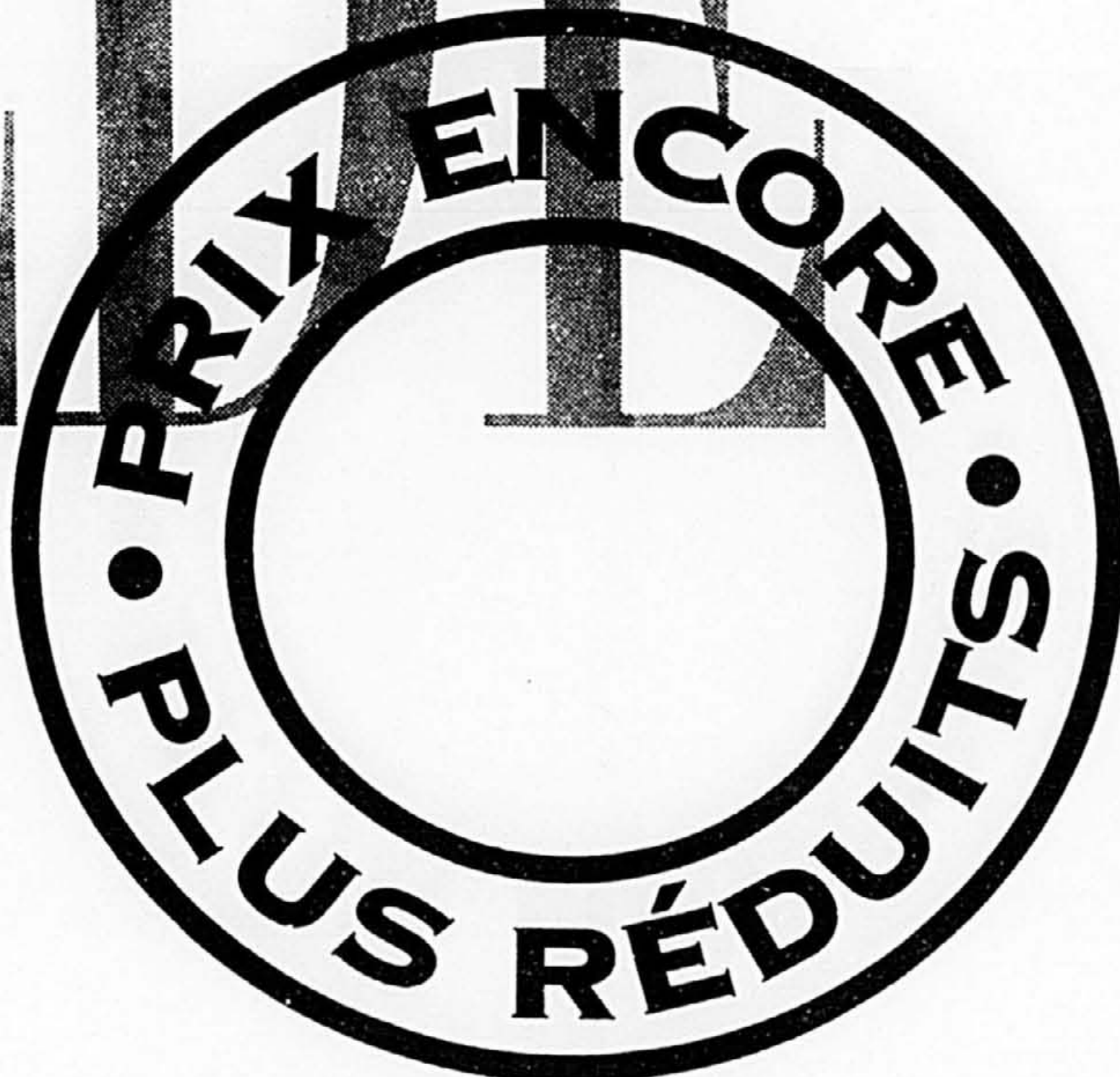
L'homme au foie de babouin se remet

Agence France-Presse
PITTSBURGH

■ L'homme de 35 ans, à qui on a greffé le foie d'un babouin le 28 juin dernier, une première mondiale, a commencé à marcher, à s'alimenter et à parler, a annoncé hier l'hôpital de l'Université de Pittsburgh (Pennsylvanie).

L'état de santé du patient, dont l'identité n'a pas été révélée, est désormais qualifié par les médecins de sérieux et non plus de critique, a précisé l'hôpital.

SOLDE



LES PRIX DE NOS DERNIÈRES MARCHANDISES DU PRINTEMPS VIENNENT
TOUT JUSTE D'ÊTRE RÉDUITS POUR LA PREMIÈRE FOIS. TOUT CE QUI
ÉTAIT DÉJÀ EN SOLDE EST MAINTENANT RÉDUIT ENCORE PLUS!
NE RATEZ PAS CETTE CHANCE EXCEPTIONNELLE DE VOUS PROCURER
DES VÊTEMENTS POUR HOMMES ET POUR DAMES DE LA MEILLEURE QUALITÉ,
AINSI QUE DES ACCESSOIRES À DES RABAIS POUVANT ATTEINDRE 50 %.

MARCHANDISES CHOISIES SEULEMENT.

SHERBROOKE ET DE LA MONTAGNE, 842-5111 • ROCKLAND, 738-3500 • FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE, 694-6310 • TOUTS LES
MAGASINS SONT OUVERTS DU LUNDI AU MERCREDI JUSQU'À 18 H, LES JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 21 H ET LE SAMEDI JUSQU'À 17 H.

HOLT RENFREW

La Presse

et DICOROBERT vous présentent

AMATEURS DE MOTS CROISÉS

LA SUPERGRILLE DE L'ÉTÉ

Le dimanche 12 juillet 1992

LE PREMIER PRIX, UN «GRAND ROBERT DE LA LANGUE FRANÇAISE»

99 autres gagnants mériteront un dictionnaire ROBERT MÉTHODIQUE de la langue française.

Ces 100 chanceux recevront également le fameux t-shirt «J'ai réussi».

À GAGNER,



Une troupe du Tibet crée des remous au Festival de folklore de Drummondville

ERIC CLÉMENT

La décision de la Chine d'être présente au Festival mondial de folklore de Drummondville, par l'intermédiaire d'une troupe artistique du Tibet, crée des remous dans la communauté canadienne d'origine tibétaine.

Quelques Tibétains en exil, en faveur d'un Tibet indépendant conduit par leur chef spirituel, le Dalaï-Lama, manifestent quotidiennement sur les lieux des spectacles en brandissant des drapeaux tibétains et en exprimant pacifiquement leur mécontentement.

Le Tibet est occupé par la Chine communiste depuis 1959. Considéré comme une région autonome de la République populaire de Chine depuis 1965, le Tibet est encore aujourd'hui interdit aux journalistes et aux diplomates étrangers. Le Dalaï-Lama, qui fête hier ses 57 ans, vit en exil en Inde dans la cité de Dharamsala.

Les Nations Unies émettent régulièrement des rapports indiquant que la Chine viole les droits et les libertés au Tibet tout en menaçant l'identité culturelle, religieuse et nationale de ce peuple himalayen.

Hier encore, quelques Tibétains ont, de nouveau, déployé leurs drapeaux lors de la brève prestation des musiciens de la troupe Zaxi Luge, participant au Festival. Tout un symbole, puis-

que l'an dernier deux moines ont été condamnés par les autorités chinoises du Tibet à plus d'un an de prison pour avoir osé déployer le drapeau national.

Les manifestants canadiens qui font partie du comité Canada-Tibet estiment que la Chine utilise la troupe à des fins de propagande politique et touristique, alors que leur peuple subit un génocide quotidien par la politique assimilatrice de Pékin.

La Presse a rencontré, hier, à Drummondville, le directeur de la troupe, M. Puchong, également

représentant politique du Parti communiste chinois dans un district proche de la capitale tibétaine, Lhasa.

M. Puchong, qui déclare être né au Tibet, a expliqué qu'il n'y avait pas de problèmes dans ce pays où la culture comme l'éducation tibétaine y seraient constamment valorisées: «Tous les Tibé-

tains sont des Chinois, a-t-il lancé, par l'intermédiaire d'un interprète chinois parlant l'anglais. Les Canadiens qui manifestent à Drummondville ne sont pas représentatifs du peuple tibétain.»

Lorsque La Presse a demandé à M. Puchong si le Dalaï-Lama était, lui, représentatif du peuple

tibétain, l'interprète a fait savoir que la troupe était au Québec pour l'art, l'amitié et les échanges interculturels, et non pour discuter de politique.

La Presse a constaté qu'il était très difficile d'entrer en contact avec l'un des 25 artistes «tibétains» présents à Drummondville. Aucun d'eux ne parlant le

français ou l'anglais, il aurait obligatoirement fallu passer par M. Puchong pour les interroger.

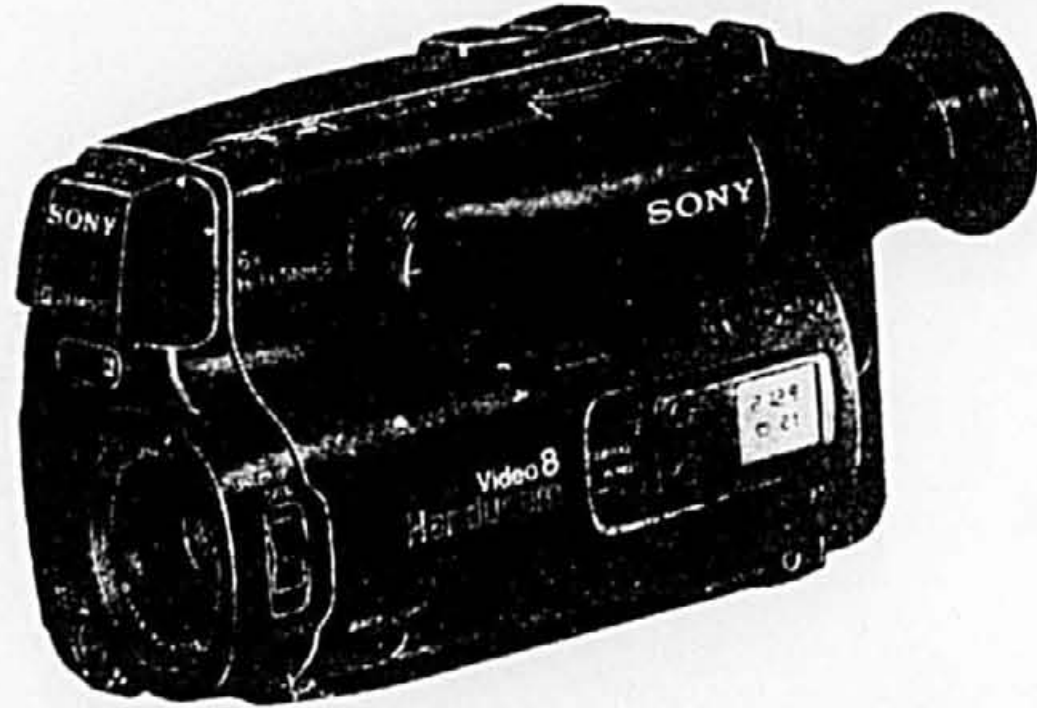
D'autre part, les organisateurs du Festival ont confirmé à La Presse que l'ambassadeur de la Chine au Canada veillait personnellement au grain puisqu'il est présent dans la ville durant toute la période des festivités.



M. Puchong PHOTO P.-H. TALBOT, La Presse

POIDS PLUME

Ultra-léger, ce caméscope se tient d'une seule main, assurant ainsi des heures d'utilisation sans fatigue ni effort... Son focus très rapide et les fonctions recherche visuelle et titrage garantissent un résultat impeccable.



SONY
CCD-TR51

• Son Hi-Fi Stéréo
• Télécommande
• Luminosité minimale **999 \$**

audio centre

8080, boul. Taschereau Ouest, Brossard 466-1999
5252, rue Sherbrooke Ouest, Montréal 482-6383
1970, boul. Le Corbusier, Laval 687-3627

Le village et la paroisse de Saint-Sauveur songent à fusionner

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le village de Saint-Sauveur-des-Monts demande à sa soeur — la paroisse de Saint-Sauveur — d'entreprendre conjointement avec lui un projet d'étude visant au regroupement des deux municipalités.

Dans une résolution, le conseil municipal, présidé par le maire Georges Filion, souligne qu'autrefois les deux localités ne faisaient qu'une et que c'est en 1926 que fut créé le village de Saint-Sauveur.

Dans le libellé de la résolution, il est écrit que l'ensemble des citoyens des deux municipalités ont toujours conservé un même sentiment d'appartenance au territoire de la Vallée de Saint-Sauveur, à un point tel que bien souvent ils s'identifient comme résidents de Saint-Sauveur, indépendamment qu'ils proviennent de l'une ou l'autre des municipalités.

Pour l'administration du maire Filion, une fusion se traduirait par une diminution des coûts payés par les contribuables des deux municipalités. «Déjà, dit-il, les deux ont en commun par souci d'économie plusieurs services, comme les incendies, des loisirs et la bibliothèque. Dans un proche avenir, d'autres ententes seront conclues, incluant l'assainissement des eaux et le service de police. Il est du devoir de tous élus municipaux de s'assurer que les nouvelles responsabilités et les nouveaux services seront offerts aux contribuables au meilleur coût possible.»

De son côté le maire de la paroisse, Charles Garnier, est plutôt réservé sur cette question. «Je demeure ici depuis 17 ans et j'ai toujours entendu parler de fusion. J'aimerais vider la question une fois pour toutes. C'est un peu comme la question référendaire, on en parle depuis une vingtaine d'années et rien n'est encore fait», a précisé hier le maire Garnier avant d'aller présider un débat à huis clos de son conseil municipal sur le projet de regroupement présenté par sa ville soeur.

Par ailleurs, les maires Filion et Garnier siègeront jeudi à la même table lors de la réunion des élus qui forment la municipalité régionale de comté (MRC) des Pays-d'en-haut.

Le principal sujet à l'ordre du jour sera celui de la police.

À la suite de l'entrée en vigueur de la loi 145 — chaque localité de 5000 habitants et plus doit payer pour les services de la Sûreté du Québec — le préfet de cette MRC, M. Filion, croit le temps venu de créer un ou des corps de police municipal pour s'occuper de la sécurité publique et faire respecter les règlements municipaux sur ce vaste territoire.

Trois hypothèses sont à l'étude: créer un seul corps de police, diviser le territoire en deux ou en trois.

Il pourrait y avoir un service pour la partie Est avec Saint-Sauveur comme port d'attache et un autre pour le secteur Ouest avec Sainte-Adèle.

Pour ce qui est de l'un des trois services distincts, il serait formé des deux Saint-Sauveur, de Sainte-Anne-des-Lacs et de Piedmont. Un autre pourrait regrouper Sainte-Adèle, Saint-Marguerite-du-lac-Masson et Mont-Rolland, et le troisième, Morin-Heights, Saint-Adolphe-d'Howard et les autres petites localités de ce secteur.

ALCAN
présente le
FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL
en collaboration avec
Labatt Bleue

Avec la participation spéciale de
Jean St-Jacques
et Michel Cyr

WZES

et leurs invités

Tiger Okoshi
Didier Lockwood

CONCERT GRATUIT

Mardi 7 juillet

21h

Coin
Jeanne-fance
et
S. Catherine

L'ÉVÈNEMENT Bleue Labatt

DANS LE CADRE DU 350^e ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL.



Mme Mitterrand échappe de justesse à la mort

Agence France-Presse
SOULEIMANIEH, Irak

Mme Danielle Mitterrand, épouse du chef de l'État français, a échappé de quelques secondes à la mort hier lorsqu'un attentat à la voiture piégée a été perpétré au moment du passage de son cortège dans les faubourgs de Souleimanieh, dans le nord de l'Irak.

Cet attentat a fait 5 morts et 14 blessés, selon les autorités kurdes qui contrôlent cette région du nord de l'Irak.

Selon les enquêteurs du Parti Démocratique du Kurdistan (PDK), une charge explosive de forte puissance avait été placée à bord d'une voiture garée sur le bas-côté de la route. Ce véhicule a explosé quelques secondes après le passage de la tête du cortège dans lequel se trouvaient Mme Mitterrand et le ministre français de la Santé et de l'Action humanitaire, Bernard Kouchner, qui se dirigeaient vers la ville kurde de Halabja. Ces enquêteurs ont pré-

cisé que le cortège allait très vite au moment de l'attentat dont ils rejettent la responsabilité sur le gouvernement irakien.

Les premiers témoignages recueillis sur place par l'envoyé spécial de l'AFP arrivé sur les lieux quelques minutes après le drame, avaient indiqué que c'était une voiture de l'escorte de Mme Mitterrand qui avait été piégée et qui avait explosé.

Le fait qu'un véhicule de l'escorte atteint de plein fouet et à grande vitesse par l'explosion, ait été projeté à 150 mètres contre une dune où il a brûlé, avait en effet fait croire aux premiers témoins que c'était une voiture des Peshmergas (combattants kurdes) de l'escorte qui avait été piégée et avait explosé en chemin.

Ce n'est qu'après avoir écarté la foule qui s'était rassemblée sur les lieux de l'attentat que les enquêteurs ont découvert un cratère sur le bas-côté gauche de la route, indiquant le lieu de l'explosion du véhicule piégé en stationnement.



Danielle Mitterrand

Selon le PDK, la voiture piégée était une Toyota Land Cruiser sur laquelle s'étaient activées deux personnes qui semblaient changer une roue et qui ont pris la fuite peu avant l'arrivée du cortège.

Il s'est écoulé un peu plus de deux secondes entre le passage de la voiture de tête du cortège qui allait très vite, et celui du véhicule qui fermait le convoi, selon les enquêteurs. Ils estiment qu'il peut s'agir d'un « attentat d'avertissement » dont les auteurs ont délibérément raté leur cible en tête du convoi ou d'un « défaut de mise à feu dû à l'utilisation de poudre ».

La voiture de l'escorte qui a été atteinte de plein fouet était la huitième du convoi. A son bord se trouvaient 9 peshmergas en armes, dont quatre sont morts.

Un autre véhicule de l'escorte a également souffert de l'explosion et une journaliste allemande qui se trouvait à bord a été légèrement blessée au bras. Un minibus, rempli de passagers a effectué plusieurs tonneaux et un jeune enfant qui se trouvait à bord a été tué.

Mme Mitterrand, dont le convoi s'est brièvement arrêté après l'attentat, a déclaré avoir ressenti le choc de l'explosion, comme si son véhicule avait « heurté quelque chose sur la route » et elle a indiqué qu'elle s'est retournée et a vu la fumée dégagée par l'explosion.

Elle a décidé de ne pas interrompre son voyage humanitaire à Halabja, qui avait été bombardé à l'arme chimique par l'aviation irakienne en 1988, faisant 5000 morts.

Columbia bat son propre record

Agence France-Presse
HOUSTON, Etats-Unis

La navette spatiale Columbia détient désormais le record d'une navette dans l'espace, qu'elle a battu hier à 13h14 GMT après dix jours, 21 heures et vingt minutes en orbite, a indiqué la NASA ajoutant que son programme scientifique se poursuit sans problème.

Le précédent record pour une navette avait été battu en 1990 par Columbia elle-même. Mais cette performance dans la catégo-

rie navettes spatiales ne constitue pourtant qu'un petit record spatial: le laboratoire américain Skylab avait totalisé 83 jours dans l'espace, en 1973-74, et le record du monde toutes catégories en matière de longévité spatiale revient à la station soviétique Mir, où deux cosmonautes ont passé 366 jours en 1988.

Hier à 17h48 GMT, Columbia devrait également tenter une première: établir le contact avec les deux cosmonautes de Mir. Plusieurs précédentes tentatives lors d'autres missions, n'ont jamais permis aux astronautes des deux

vaisseaux de dialoguer. Chaque équipage a dû se contenter d'entendre unilatéralement l'appel de l'autre mission.

Lorsque s'achèvera ce 48ème vol de navette, l'addition du nombre d'heures passées dans l'espace depuis le premier vol de Allan Shepard, le 5 mai 1961, atteindra 64 610 heures.

SEALMASTER
GENERAL REPAIR SERVICE

Montréal 937-7423 Laval 668-5330 Saint-Léonard 326-0471
St-Laurent 744-2721 Longueuil 679-2550 Miramichi 254-6038

«U.S. GREEN CARD»

Obtenez votre résidence permanente.

David J. Hart
Avocat américain
spécialisé en immigration
sera à Montréal
du 17 au 19 juillet
Consultations privées
Pour rendez-vous, composez sans frais
1-800-344-4278

5 ÉTOILES, 1 LAC, 15 800 ARBRES...



Détente absolue à quelques minutes du Vieux-Québec.
Réservez dès maintenant votre forfait été!

À partir de **79\$**
RÉSERVATION: 1-800-463-2841 (418) 848-2551

MANOIR DU LAC DELAGE

Le 5 étoiles de la vie au grand air...

Les soldes continuent

Le solde annuel BIRGER CHRISTENSEN

La fourrure en rappel!

L'été ne semble pas la saison de la fourrure.

Pourtant, c'est le moment de profiter de rabais de 30 à 70%

sur nos manteaux de mouton renversé ou de ville.

sur nos blousons doublés et autres fourrures de qualité.

En effet, nous soldons nos stocks en prévision

des collections d'automne.

30-70% DE RABAIS

Nous acceptons avec plaisir toutes les cartes de crédit internationales. Financement disponible.

Entreposage gratuit d'ici l'automne.

UNIQUEMENT CHEZ
HOLT RENFREW

TORONTO 960-2863 • OTTAWA 238-2200 • CALGARY 269-7341
MONTRÉAL 842-5111 • VANCOUVER 681-3121

350 ANS



EN COLLABORATION AVEC
La Presse

MONTRÉAL
fête

Renseignements : (514) 872-7292

arts et spectacles

► **Romance à Venise**
Concert classique : Œuvres italiennes et autres
Parc Molson - 19h30 (514) 872-6211

La Roulotte présente :

La Goutte enchantée,
Théâtre pour toute la famille
Parc Baldwin - 19h00
(514) 872-6211
Les voiliers de l'espace
Terre ! Terre !
Planétarium Dow (français)
13h15, 15h45 et 20h30
(anglais) 14h30 et 19h15
(514) 872-4530 Jusqu'à 6 sept.

Place du 350^e

Métro Berri-UQAM
ARTE DE ESPANA, flamenco
12h30
Démonstration de tennis - 13h30
GRAFFITI TANGO - 17h00
CINÉ-MUSIQUE - 21h00
(514) 872-7292

LE GRAND JEU DE NUIT

À compter du 14 juillet, tous les soirs sauf les lundis, spectacle grandiose son et lumière sur la Place d'Armes. Une fabuleuse réalisation du Théâtre Sans Fil. Billets en vente dès maintenant au Réseau Admission : (514) 522-1245 et au Marché Bonsecours (514) 872-7292

animation

► **Hommage à Gilles Villeneuve**
Île Notre-Dame, Palais de la Civilisation (514) 872-7972 Jusqu'à 12 oct.

Bourse de Montréal
Visites guidées - (français) 9h30
(anglais) 13h30
(514) 871-2424 Jusqu'à 18 sept.

► **Hôtels particuliers de McGill :**
visite auto-guidée
et exposition Université McGill
Cartes-guide disponibles
au Burnside Hall (Sherbrooke
et McGill College)
et au Marché Bonsecours
(514) 398-4743 Jusqu'à 31 oct.

Regards sur l'art 3
Manoir MacDougall et ses environs
10h00
(514) 270-6845 Jusqu'à 17 juil.

► **L'héritage**
Parc Mandela
(514) 733-8323 Jusqu'à 12 oct.

► **Parcours historique**
Pointe-aux-Trembles
Départ : Vieux-Moulin P.A.T.
(514) 645-8035 Jusqu'à 12 oct.

Promenade culturelle
et historique guidée
du Montréal juif
Plateau Mont-Royal - 10h00
(514) 345-2627

► **Visite à pied du Vieux-Montréal**
Brochures disponibles
au Marché Bonsecours
(514) 872-7292 Jusqu'à 12 oct.

expositions

► **Fortin, le peintre de Montréal**
Musée Marc-Aurèle Fortin (514) 845-6108 Jusqu'à 12 oct.

► **Histoire et architecture du vieux Palais de justice**
Vieux Palais de justice (514) 872-7525 Jusqu'à 1^{er} sept.

Biôme de Montréal
Parc olympique (métro Viau)
(514) 872-3034 Jusqu'à 12 oct.

► **Ces femmes**
qui ont bâti Montréal
Edifice Cormier
(514) 842-1066 Jusqu'à 18 oct.

► **Cinquante ans**
de la Galerie Dominion
Hommage à Montréal
Galerie Dominion (rue Sherbrooke O.)
(514) 845-7833 Jusqu'à 30 sept.

► **De l'autre côté de la montagne**
Exposition sur l'histoire du
développement de C.D.N.
Dans les rues du quartier
(514) 488-5643 Jusqu'à 15 oct.

Exposition historique
sur les irlandais du Québec
Centre de commerce mondial
(métro Square Victoria)
(514) 938-4631 Jusqu'à 10 juil.

Expotec / Imax
Vieux-Port, jeteau King Edward
(514) 496-IMAX Jusqu'à 10 oct.

► **Histoire de jouets**
Un monde de poupée
Joujouthèque Maisonneuve-Hochelaga
(514) 523-2643 Jusqu'à 7 sept.

► **Il était une fois**
Cégep Rosemont
(514) 523-0188 Jusqu'à 7 sept.

Images du futur Montréal,
ville du futur
Vieux-Port
(514) 849-1612 Jusqu'à 20 sept.

► **La démocratie à Montréal,**
de 1830 à nos jours
Hôtel de ville, Hall d'honneur
(514) 872-2678 Jusqu'à 13 sept.

Le génie du sculpteur
dans l'œuvre de Michel-Ange
Musée des Beaux-Arts, Pav. Sud
(514) 285-1600 Jusqu'à 13 sept.

► **Montréal 1942-1992**
L'anarchie resplendissante
de la peinture
Galerie de l'UQAM,
Pav. Judith Jasin (JR-120)
(514) 987-8421 Jusqu'à 2 août

Rome, 1000 ans de civilisation
Palais de la civilisation
(514) 872-4560 Jusqu'à 27 sept.

Transit 92
Vieux-Port, Navire Fort St-Louis
(514) 527-9221 Jusqu'à 12 oct.

► **Un fleuve, un quartier, une ville**
Maison de la culture Frontenac
(514) 872-7882 Jusqu'à 30 août

Montréal, carrefour d'échange
et de commerce
Pointe-à-Callière, musée
d'archéologie
Enfants moins de 12 ans :
entrée gratuite
(514) 872-9150 Jusqu'à 12 oct.

Premier salon international
de la sculpture extérieure
de Montréal
Promenade du Vieux-Port et hangar 7
(514) 842-4300 Jusqu'à 7 sept.

► **Tur Malka : deux siècles**
d'histoire juive à Montréal
Bibliothèque Atwater
(514) 931-7531 Jusqu'à 31 oct.

Montréal, ville de cinéma
Cinémathèque québécoise
Musée du cinéma
(514) 842-9763 Jusqu'à 4 oct.

Musée des Hospitalières
de l'Hôtel-Dieu de Montréal
201, av. des Pins O.
(514) 849-2919 Jusqu'à 12 oct.

► **Nouveaux territoires :**
350 / 500 ans après
Différentes maisons de la culture
(514) 982-6874 Jusqu'à 28 août

Place aux Montréalais !
Centre d'histoire de Montréal
(514) 872-3207 Jusqu'à 1^{er} nov.

► **Pointe-aux-Trembles**
en évolution
Maison Wilson-Beaudry
(514) 872-2643 Jusqu'à 7 sept.

► **Points de vue**
Chalet de la montagne,
Parc du Mont-Royal
(514) 844-4928 Jusqu'à 1^{er} nov.

► **Marché Bonsecours**
350, rue St-Paul Est

Montréal, une histoire à suivre
« Ainsi va la ville » : une exposition
exceptionnelle ; l'histoire comme
vous ne l'avez jamais vue.

Racines du futur, l'aventure des
communications à Montréal :
une présentation de Bell Canada,
Northern Telecom, Recherches Bell
Northern et Bell Cellulaire.

À mille lieux : des installations vidéo.
Kahswenhtha : une introduction
à la culture amérindienne.

► **Omnicité : vidéo interactif**
Exposition temporaire ;
► **Les marchés publics à travers**
les âges de Montréal - 1642-1992
(514) 872-7292
Tous les jours, de 10h à 20h

...ET BIEN D'AUTRES ENCORE ! RENSEIGNEMENTS : (514) 872-7292

à ne pas manquer

► **Festival International de Jazz de Montréal - Édition spéciale 350^e**
UZEB, fleuron du jazz montréalais, donnera son seul concert de l'année sur une scène extérieure. Se joindront à eux, d'anciens membres du groupe, le trompettiste Tiger Okoshi, le violoniste Didier Lockwood, ainsi qu'une collaboration spéciale d'artistes novateurs tels Michel Lemieux et Victor Pilon. Angle des rues Sainte-Catherine et Jeanne-Mance - 21h00 (514) 871-1881

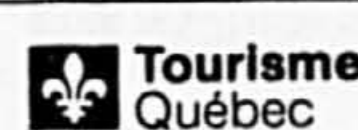
► **Activité gratuite**
Pour de plus amples renseignements, consultez le calendrier officiel.
Sujet à changements sans préavis.

► **Activité vedette**

LES GRANDS PARTENAIRES



EN COLLABORATION AVEC



OBJECTIF ÎLE PROPRE



Le pique-nique éconologique : Une délicieuse façon de protéger l'environnement !

Les repas entre parents et amis font partie des grands plaisirs de la vie. Et quand le beau temps revient, c'est dans la nature que l'on aime partager nos festins. Rien de plus naturel ! Ce qui est moins, c'est l'état dans lequel on retrouve souvent les rivières, pâturages et aires de repos après le passage des pique-niqueurs.

Cette semaine, les *Trucs Verts* vous donne la recette du pique-nique éconologique, une façon bien naturelle de goûter les beautés de l'environnement tout en les préservant !

Les articles réutilisables... Ne partez pas sans eux !

Le pique-nique éconologique, ça commence avant votre arrivée à destination par la préparation du panier à provisions. Assurez-vous que le vôtre contiendra des articles à usage permanent, par exemple :

- une nappe et des serviettes de table en tissu ;
- des contenants de conservation en matières plastiques ;
- des ustensiles de métal.

Si, par crainte d'abîmer votre vaisselle, vous préférez utiliser des assiettes de plastique, remettez-les dans vos bagages. Cela vous permettra de les réutiliser lors de votre prochain pique-nique.

Loin de chez vous ? Faites comme chez vous !

Les beaux coins de nature ne manquent pas au Québec et comme bon nombre d'entre eux sont aménagés en fonction des pique-niqueurs, vous avez de bonnes chances d'y trouver une poubelle. Mais cela ne veut pas dire de la remplir à tout prix !

Si vous partez pour la journée, pourquoi ne pas faire comme chez vous ? Emportez avec vous suffisamment de sacs de papier ou de plastique pour recueillir les articles recyclables -- boîtes de conserves, cannettes, bouteilles vides, etc. -- et une fois revenu à la maison, nettoyez-les et déposez-les dans l'enviro-bac ou dans la cloche la plus proche.

Vous préférez casser la croûte dans un joli coin connu de vous seul et, par conséquent, non aménagé pour les pique-niqueurs ? Prévoyez un sac supplémentaire pour les déchets de table.

Protéger la nature, c'est encore la meilleure façon de profiter de ses beautés.

Bon appétit !



**Régie intermunicipale
de gestion des déchets
sur l'île de Montréal**

Les lecteurs qui désirent nous faire part de leurs commentaires et suggestions sur les sujets abordés dans cette chronique sont invités à nous écrire à l'adresse suivante :

OBJECTIF ÎLE PROPRE
Régie intermunicipale de gestion des déchets
sur l'île de Montréal

3333, Place Cavendish, Bureau 602, Saint-Laurent (Qc) H4M 2X6



LE MONTRÉAL
DES 10-12 ANS

Mes premiers souvenirs

Montreal accueille, jusqu'au 11 juillet, le «Sommet des 10-12», qui réunira 17 jeunes âgés de 10 à 12 ans venus des quatre coins du pays et choisis parmi quelque 2000 participants à un concours organisé par la Société Radio-Canada dans le cadre des festivités du 350^e anniversaire de Montréal. La Presse publie quotidiennement un message rédigé par un de ces jeunes avant qu'ils ne quittent leur patelin en route pour Montréal.

La première fois que je suis allé à Montréal j'étais très excité. Mes rêves étaient remplis de curiosités sur cette ville si connue et si admirée de tous. Lorsque je suis arrivé avec toute ma famille, j'ai été impressionné par les lumières de toutes les couleurs qui illuminaient la ville. Je garde de bons souvenirs de chaque instant de ce merveilleux voyage. Je vais vous les faire partager!

J'étais surpris de voir tant de gens différents dans la même ville. Je trouve que les gens font un accueil chaleureux. Leur grand sourire nous donne le goût de mieux les connaître. Ils ont des bons lits douillots et leur nourriture est variée et succulente. Je me rappelle avoir eu les yeux très ronds devant le spectacle des chefs japonais. La ville est remplie d'endroits très intéressants à visiter. Quand je suis allé visiter l'aquarium avec mon groupe d'échecs, nous étions très impressionnés par les nombreuses espèces aquatiques. De plus, j'adore aller à Montréal pour voir les films en nouveauté au cinéma Imax.

Aussi, les jeunes peuvent pratiquer et assister à de nombreuses compétitions. Je me rappelle d'avoir vu le «Canadiens» au Forum, c'était une soirée époustouflante. A chacune de mes visites, je reviens avec de jolis vêtements parce qu'il y a beaucoup de gros et beaux magasins où on peut se procurer des vêtements à la mode. J'aime bien faire une ballade dans le port du Vieux-Montréal pour aller regarder les bateaux naviguer sur le fleuve Saint-Laurent.

Vous voyez que Montréal est une belle ville remplie de mystère! Je suis très heureux d'aller à Montréal pour découvrir de nouveaux secrets. J'espère aller visiter le Biodôme et le jardin du Japon car j'ai entendu beaucoup de belles choses à la télévision à ces sujets.

Mais j'ai surtout hâte de connaître de nouveaux amis et de partager avec eux. Je suis fier d'aller à Montréal pour représenter l'Abitibi-Témiscamingue au Sommet des 10-12!

Guillaume BERGERON,
11 ans, Rouyn-Noranda,
représentant de l'Abitibi
et du Témiscamingue.

MONTRÉAL

ANNÉE

Petit «Bottin» devenu grand...

MARIE-CLAUDE HARVEY

Saviez-vous que l'encre utilisée dans l'annuaire téléphonique de Montréal est composée à base de soya? Que le premier annuaire montréalais ne comptait que 15 pages, était anglophone et n'inventait aucun numéro de téléphone?

Le grand livre de référence distribué à plus d'un million d'exemplaires dans la région de Montréal a en effet subi bien des transformations avant de devenir le massif ouvrage familial que l'on connaît aujourd'hui.

Lors de sa première parution, en 1880, seulement le nom des abonnés et leur profession y est inscrit. Pour les joindre, on doit obligatoirement recourir à la téléphoniste. La liste est intercalée d'annonces publicitaires anglophones. Quatre ans plus tard, la *Dominion Telegraph* publie pour la première fois les numéros de téléphone de ses abonnés.

La petite histoire raconte que les pages jaunes sont nées à Cheyenne, dans le Wyoming, en 1883. L'imprimeur local, à court de papier blanc pour imprimer l'annuaire de sa région, utilise du papier jaune pour terminer sa publication. Il remarque que la couleur jaune permet une lecture facile des inscriptions du livre. Le jaune devient populaire auprès de ses clients, et l'idée est copiée un peu partout sur le continent.

A Montréal, les pages jaunes sont introduites en 1909 et font partie, à l'origine, de l'annuaire téléphonique résidentiel. Près de 50 ans plus tard, on forme deux volumes séparés. Les pages gouvernementales «bleues» font partie de l'annuaire depuis 1981.

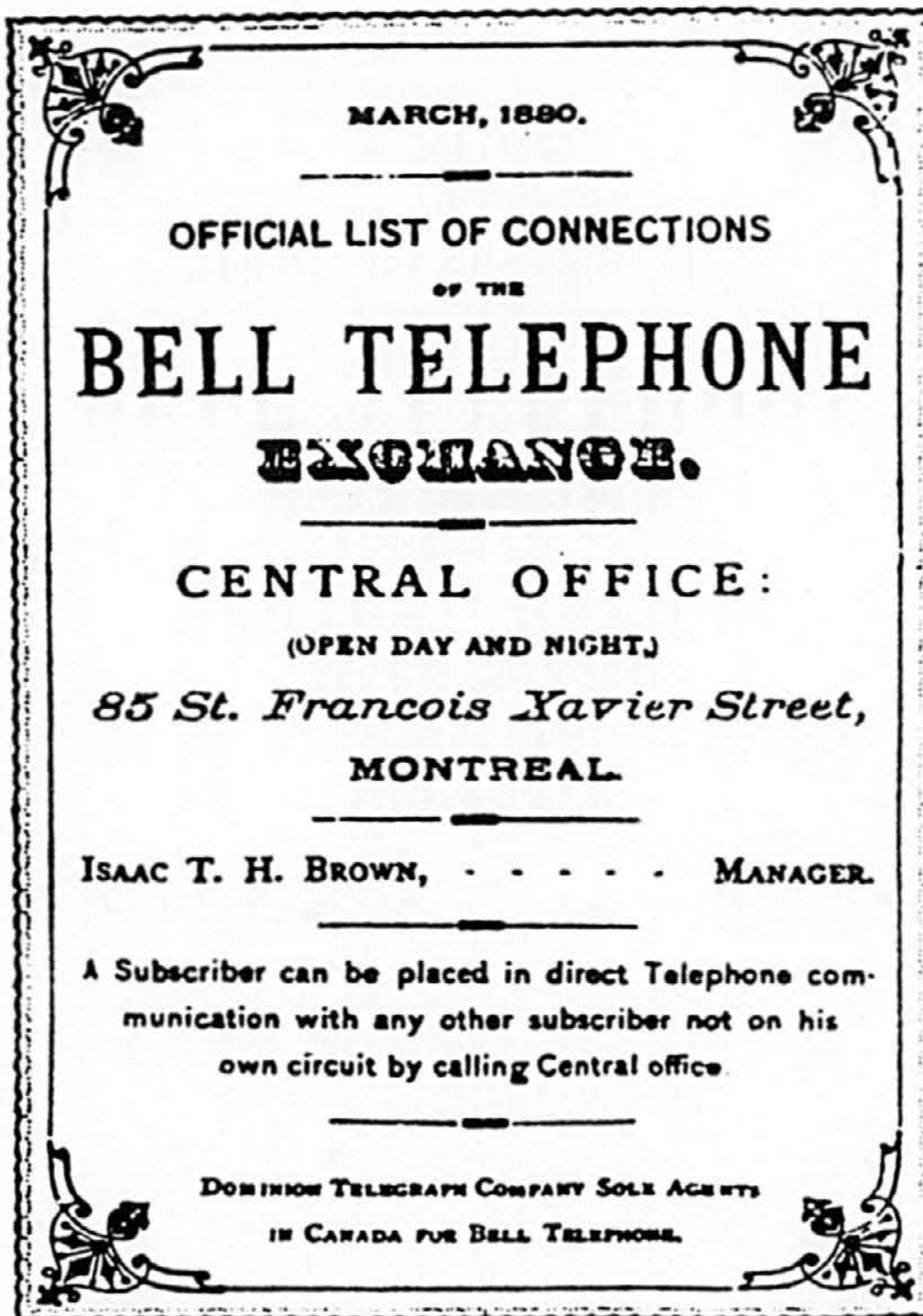
La dernière édition de l'annuaire contient 2095 pages «blanches» et on compte près de 2000 pages «jaunes» dans l'annuaire commercial.

Et d'où vient le surnom «bottin» qu'on entend régulièrement pour désigner l'annuaire téléphonique? Il réfère à Sébastien Bottin, statisticien français né en 1764, auteur de plusieurs publications de l'époque telles que «l'almanach Bottin» et «l'annuaire du commerce Didot-Bottin».

Les annuaires montréalais sont produits avec une colle biodégradable et de l'encre végétale à base de soya. Ils sont entièrement recyclables depuis 1990.

La page couverture du tout premier annuaire téléphonique de Montréal, distribué en 1880. On n'y trouvait pas un seul mot en français, sauf pour les noms de famille des clients francophones évidemment, et ils n'étaient pas nombreux!

PHOTO BELL CANADA



PARC JOS-MONTFERRAND

Une légende vivante entrée dans le folklore

DIANE ARCHAMBAULT-MALOUIN
collaboration spéciale



Joseph Favre (ou Fabre) (1802-1864) dit Montferrand représente la troisième génération des Montferrand au pays; son grand-père, François, venu en Nouvelle-France combattre sous le chevalier de Lévis, choisit de s'établir à Montréal après la Conquête. Il y ouvre une salle d'escrime.

C'est dans le faubourg Saint-Laurent que Joseph grandit. Il grandit même si bien qu'il atteint la taille impressionnante de six pieds et quatre pouces. Un jour, dans une salle d'hôtel, il surprend les habitués en réalisant une pirouette qui lui permet d'aller imprimer son talon au plafond! Ce blond jeune homme aux yeux bleus n'a, en effet, rien d'une brute, comme l'ont depuis décrit

quelques récits répandus aux États-Unis, où sa légende s'est rendue. Joseph Favre se démarque déjà des autres «boulés» (ainsi qu'on surnomme les fiers-à-bras, au XIX^e siècle) par son agilité, sa souplesse et sa gentillesse. Il n'est pas agressif et joue plutôt le rôle de défenseur. Curieusement, la légende populaire a plutôt retenu, de Jos Montferrand, ses batailles contre les «Anglais». On rappelle par exemple, qu'une fois, il combat seul, vingt

«boulés anglais», ou on raconte son exploit de la place d'Armes où, devant une foule, il met k.o. un autre «Anglais» qui l'avait défié. Ces récits plus ou moins historiques en font non seulement un héros mais presque un symbole, celui de la lutte des Canadiens français.

La légende se nourrit d'ailleurs d'elle-même. La vie de chantier que notre héros mène, notamment comme charretier pour la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans la région de l'Outaouais et en Ontario, lui fournit de nombreuses occasions de relever des défis «sportifs», de la part d'Anglais, d'Américains ou d'autres étrangers, familiers des chantiers, piqués par sa réputation de héros invincible.

Légende vivante, Jos Montferrand entre même dans le folklore lorsqu'il inspire des récits et de chansons populaires. Certains lui

trouvent des ressemblances avec le Johnny Monfarleau chanté par la Bolduc dans les années 1930; d'autres disent le reconnaître un peu moins, dans cette sorte de philosophe, assis sur le cap Diamant que Gilles Vigneault, dans les années 1960, nomme Jos Montferrand. Quant à la Ville de Montréal, elle se fait une fierté de rappeler, depuis le 17 mars 1960, que ce héros légendaire était un Montréalais... pure laine!

Historienne de l'art et de l'architecture, détentricrice d'une maîtrise en études des arts de l'UQAM, Diane Archambault-Malouin vient de compléter une recherche sur la toponymie montréalaise.

Sources: Archives de la ville de Montréal; Georges-F. SEGUIN, *Bulletin d'information* no. 7, Montréal, Service d'Urbanisme, 1971; Cecile GRENIER et Joshua WOLFE, *Guide Montréal*, Montréal, éditions Libre Expression, 1983.



LES
MONTRÉALAIS
SE RACONTENT

Une première en Amérique

En 1966, le journaliste Vaillancourt écrivait dans *La Presse*: «Montréal possède maintenant une «maison familiale» destinée aux enfants délaissés, et cette maison est la première du genre en Amérique du Nord et, par surcroît, elle est située en plein milieu urbain».

Oui c'est à Montréal qu'est née la première Maison familiale pour enfants en détresse, et c'est grâce à un grand Montréalais, l'abbé Pierre Hurteau de regrettable mémoire.

En janvier 1966, ce prêtre voué à la défense des droits de l'enfance abandonnée a finalement déniché une communauté religieuse comme collaboratrice. Il y avait plusieurs années qu'il sollicitait les communautés religieuses pour réaliser son projet. C'est chez les Soeurs Grises qu'il a finalement trouvé preneur... Montréal avait besoin d'une telle ressource pour venir au secours des petits.

Vous souvenez-vous des crèches où les enfants confiés par leurs mamans célibataires trouvaient un petit berceau et beaucoup de copains ou copines, trente-deux par dortoir?

Moi, j'avais donné mon nom à ma supérieure pour participer à ce projet que Montréal s'appropriait à vivre.

C'est Jean-Pierre et Mathieu qui arrivèrent les premiers en janvier 1966. Quand, avec une compagne, j'ai vu arriver Jean-Pierre et Mathieu, j'ai réalisé qu'une nouvelle vie débutait pour moi et pour ces petits également. Du grand dortoir aux lits de fer tout blanc, ils passaient à une chambre où ils dormaient dans un lit d'adulte et en bois peint. Chacun son chiffonnier et son tiroir à jouets. Puis une «famille» à échelle humaine, car il y avait sept ou huit enfants, garçons et filles de tous âges à la Maison familiale.

Jean-Pierre avait ses copains d'à côté. Plus fragile, Mathieu a mis plus longtemps avant de composer avec le voisinage. Ils allaient jouer au parc du coin, fréquentaient l'école de la paroisse. L'été on quittait Montréal pour Sainte-Adèle, histoire de se refaire à neuf, avec la belle nature montagnaise et les amis de l'été précédent.

Bref, ces petits ont profité et jouissent toujours de ce qu'offre notre belle ville de Montréal par ses parcs. Son centre Immaculée-Conception, son patro le Prévost, ses activités organisées au sous-sol de l'église, sans oublier la propreté de ses routes, ses espaces verts, ses parterres fleuris qui les aident à grandir dans la paix d'une «famille», dans la joie d'un quartier montréalais paisible, d'une paroisse attentive à ses futurs administrateurs.

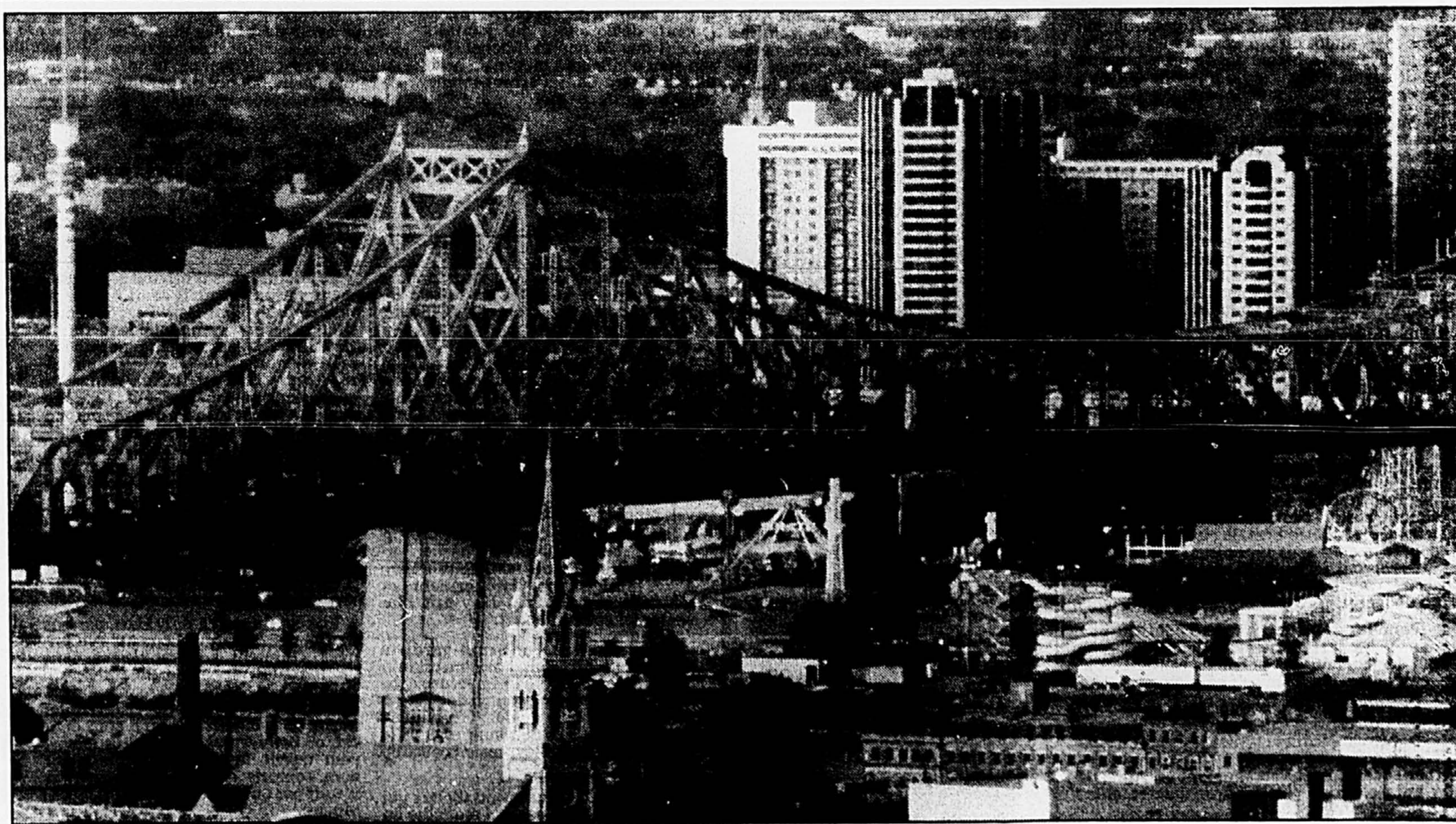
Soeur Thérèse PARADIS,
directrice générale.
Les Maisons familiales
d'Youville inc.

MONTRÉAL
AU QUOTIDIEN

Acier, verre et plastique

Cette photo, prise d'un angle inusité par notre camarade Denis Courville, nous présente une vue différente du pont Jacques-Cartier qui semble bondir par-dessus La Ronde pour relier Montréal à la terre ferme, sur la rive sud, car curieusement, l'eau semble totalement absente. Il s'agit d'une illusion d'optique imputable au choix de lentille, évidemment. Une vision où dominent les matériaux du XX^e siècle, comme l'acier, le verre et le plastique.

PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse



Et la semaine prochaine?



NORMAND BRATHWAITE
collaboration spéciale

Un demi-million de personnes dans la rue, en cinq jours. On pourrait parler longtemps de leurs motivations: pourquoi les gens vont-ils au Festival de jazz? Laissons ça aux sociologues. Mais on peut s'entendre sur le fait que les Montréalais aiment la musique. Cent mille par jour...

Montréal, ville de jazz, c'est une autre affaire. Alain Caron, le bassiste, a fait le tour du monde avec UZEB. Il dit que, partout, les gens perçoivent Montréal comme une ville de jazz, une ville où on trippe sur le jazz.

Tout le monde s'entend sur la qualité du Festival. Les musiciens montréalais, les étrangers disent tous que l'organisation, une grosse machine, roule à la planche et que c'est impressionnant. Je suis là-dedans. Le monde attire le monde: le Festival va établir un record. Mais ça dure 12 jours. Qu'est-ce qui se passe les 353 autres jours de l'année dans le jazz à Montréal?

À part les gros shows au Spectrum, au Soda ou à la Place des Arts, le jazz est éparpillé ici et là. Chez Biddles, par exemple, ils jouent du jazz traditionnel, avec Charles Biddles Senior, le beau-père de Joe Bocan. Mais il faut manger en même temps... On ne peut pas écouter Michel Cusson en mangeant.

La rue Saint-Denis est plutôt blues et rock. Le Grand Café, le royaume de Bob Harrison, les *Beaux Esprits* l'autre bord de la rue, deux boîtes très blues. Le blues vend bien. Plus haut sur la rue Saint-Denis, c'est un peu plus jazz: au *Quai des brumes*, au *Central*, on peut entendre des bands de jazz locaux.

Mais il n'y a plus de place où les musiciens se rencontrent pour jammer. Je veux parler d'un genre de foyer comme dans le temps, à l'*Air du temps* (dans le Vieux, rue Saint-Paul). Tout le monde allait là après leur show. Unique à Montréal! Quand l'*Air du temps* a fermé, l'hiver passé, le milieu est tombé down. L'en ai vu brailer... «Où est-ce qu'on va aller?»

À l'*Air du temps*, un soir, vous pouviez prendre une bière tranquille, en écoutant un quartet. Puis vers une heure et demie, Pat Metheny montait sur la scène. Vous êtes assis là, 30 personnes dans la place, et Pat Metheny joue de la guitare! Aujourd'hui, Metheny est en ville pour lancer son album; en temps normal, il serait passé à l'*Air du temps* pour saluer les boys...

«J'ai souvent joué à l'*Air du temps*. La dernière fois, avec les Têteux, la grosse gang: on était 16 sur le stage. L'*Air du temps*... Fallait prendre son temps. À 3h, le concierge venait ouvrir la porte pour le sound check de midi... Les gars attendaient avec leurs drums dans la rue.

Une scène de 8 pieds par 8, et les gars débarquaient une demi-tonne d'amplis et de gadgets. Ils en ont tous dix pieds de haut et ils ont besoin de tout! «Ben non, je peux pas enlever cette boîte-là parce que, dans telle tonne...» Il fallait faire des compromis. Aussi décider qui allait jouer en-dessous de la grande cymbale. J'étais souvent choisi: «Normand, tu vas mettre ton piano à côté du drum»... et te faire défoncer les tympans. «À gauche?» «Non, à gauche, c'est les brass...»

Pas question non plus de te lever pendant le set, même quand tu ne joues pas. Il faut aller chercher ses deux bières avant d'embarquer. Trois sets par soir, ça donnait à peu près 40\$ par musicien... Un week-end pouvait facilement te coûter 200\$, 300\$ de ta poche, en location d'instruments, de sono, et en gin tonic. La traite pour tout le monde!

Pas vraiment payant, l'*Air du temps*, mais accueillant! La loge... Ce n'est pas vraiment une loge, plutôt un espace entre les toilettes et la tuyauterie. Même pas de place pour un petit frigidaire. Et s'il y a une fille qui veut se changer, tout le monde dort!

Mais je n'ai jamais connu un endroit où les musiciens avaient tant de plaisir. Plaisir de se retrouver, de jouer entre chums mais pour les clients. L'an passé, on a fait un grand week-end avec les Têteux. La seule fois où j'ai un peu perturbé mon horaire de radio à CKOI. Le jeudi soir, j'étais parti après le premier set, tranquille, vers 11 h. Vendredi, congé le lendemain, à 3h; même chose le samedi. Il y avait du monde et on s'amusait. Les filles étaient là: Kat Dyson, Loulou Hugues, Luce Dufault...

Le dimanche soir, on a joué jusqu'à quatre heures moins quart, on a démonté l'équipement... et le party a pris. À 5 h 30, quelqu'un m'a dit: «He! t'as pas un show de radio, toi?» Y'a des matins, devant le micro, où une minute semble un siècle... Non, mille ans.

Ils m'ont offert d'acheter l'*Air du temps* mais je ne peux pas. Un bar, ça ne marche pas avec la vie de famille. Ni avec une émission de radio à 6 h du matin. J'aime trop la musique pour être boss de club... Je sais par contre que certains musiciens, avec Michel Cusson, sont en train de regarder comment ils pourraient rouvrir la place. Un genre de compagnie...

Pour les touristes qui cherchent du jazz dans le Vieux. Pour les musiciens de passage qui demandent toujours où ils peuvent trouver d'autres musiciens. Pour le monde...

Ce soir, UZEB joue dans la rue. Le gros show du Festival: Cusson, Caron et Brochu, avec Jean St-Jacques et Michel Cyr, deux ex-UZEB devenus Têteux, Tiger Okoshi et Didier Lockwood. Je vais aller voir ça. Après, il y'a plein de places où on pourra aller. C'est le Festival.

Mais la semaine prochaine...?

Propos recueillis par La Presse



Le saxophoniste alto Frank Morgan, entouré (de gauche à droite) de Kenny Barron, Sir Roland Hanna et Barry Harris.



PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

Trois pianos et un saxo Pour l'amour de la musique

ALAIN DE REPENTIGNY

Frank Morgan le répète à qui veut l'entendre: il est heureux d'être encore de ce monde après une descente aux enfers qui s'est échelonnée sur 30 ans. Ce qu'il n'a pas besoin d'ajouter — parce que c'est tellement évident pour qui le voit sur une scène — c'est qu'il rayonne encore davantage quand il joue de son saxophone alto.

Hier soir au théâtre Maison-Neuve, Morgan sortait des coulisses en soufflant dans son instrument préféré comme s'il n'avait jamais cessé de jouer pendant l'entracte puis, quand il se retirait au fond de la scène, derrière les trois pianos à queue, pendant que ses camarades jouaient, il avait encore le saxopho-

ne à la bouche comme s'il lui importait peu que les microphones disposés pour lui soient hors de portée.

Quand il se postait à l'avant de la scène, c'était pour nous convier à une expérience intime et tout en douceur. Qu'il pige dans le répertoire du maître Charlie Parker ou de Michel Legrand, le suave saxophoniste s'imprégnait complètement de la mélodie et l'habitait de son souffle jusqu'à une finale quasi inaudible. Tant et si bien que les spectateurs hésitaient presque à applaudir après chaque solo, comme s'ils craignaient de le brusquer ou de rompre le charme.

Son intense plaisir n'était pas moindre quand ils s'arrêtaient pour laisser la place à l'un ou l'autre des trois pianistes: Barry Harris, Sir Ro-

land Hanna et Kenny Barron. Après chaque pièce, Morgan remerciait chaleureusement son complice et le présentait à nouveau au public.

En vérité, Morgan a pris moins de place que ses trois camarades qui, seuls, en duo entre eux ou avec le saxophoniste ou encore tous les trois ensemble à la toute fin, avaient tout le loisir de s'exprimer. Sir Roland Hanna nous a servis une torride *Time For the Dancers* et la complicité entre Barry Harris et lui pendant *Love For Sale* était belle à écouter. Mais c'est Kenny Barron qui m'a vraiment fait lever par son jeu rythmique spectaculaire... et essouffant, lui qui, l'instant d'après, se mettait tout entier au service de Morgan pendant *You Must Believe in Spring*, de Michel Legrand.

Un beau témoignage d'amour de la musique.

Ce soir, l'événement UZEB

Pas un, mais deux spectacles: des images partout...

MARIE-JOSÉE GODBOUT

Angle Sainte-Catherine et Jeanne-Mance; elle attend, fébrile. Une grue la regarde de haut. Ce soir, 21 h, la foudre va lui donner un grand coup. Peut-être demain ne trouverez-vous plus que des ruines de la scène Alcan, car, dans quelques heures, le groupe UZEB et ses invités y séviront.

Les gens du Festival de Jazz promettent un événement aussi mémorable que le spectacle de Pat Metheny présenté lors du dixième anniversaire, il y a trois ans.

Le public ne saura plus où donner de la tête: il n'y aura pas un, mais deux spectacles simultanés. En effet, Michel Lemieux et Victor Pilon appuieront la performance d'UZEB en créant un environnement visuel qui a pour thème le voyage. On projettera des images sur les édifices et sur la foule. (Ceux qui ont vu le spectacle de Jean-Michel Jarre à la télé doivent déjà se réjouir!)

C'est une réunion spéciale, car UZEB n'a pas fait de spectacle depuis un an et ne prévoit pas en disquer de sitôt. De plus, la réunion de famille sera complétée par Jean St-Jacques et Michel Cyr (des ex-membres du groupe), le trompettiste Tiger Okoshi et le violoniste Didier Lockwood.

32 000 watts de son, quatre écrans géants, un système de son suspendu dont les grilles, habituellement noires, ont été remplacées pour des blanches afin qu'on puisse y projeter des images; les festivaliers seront bien servis pendant ce spectacle qui durera plus de deux heures.

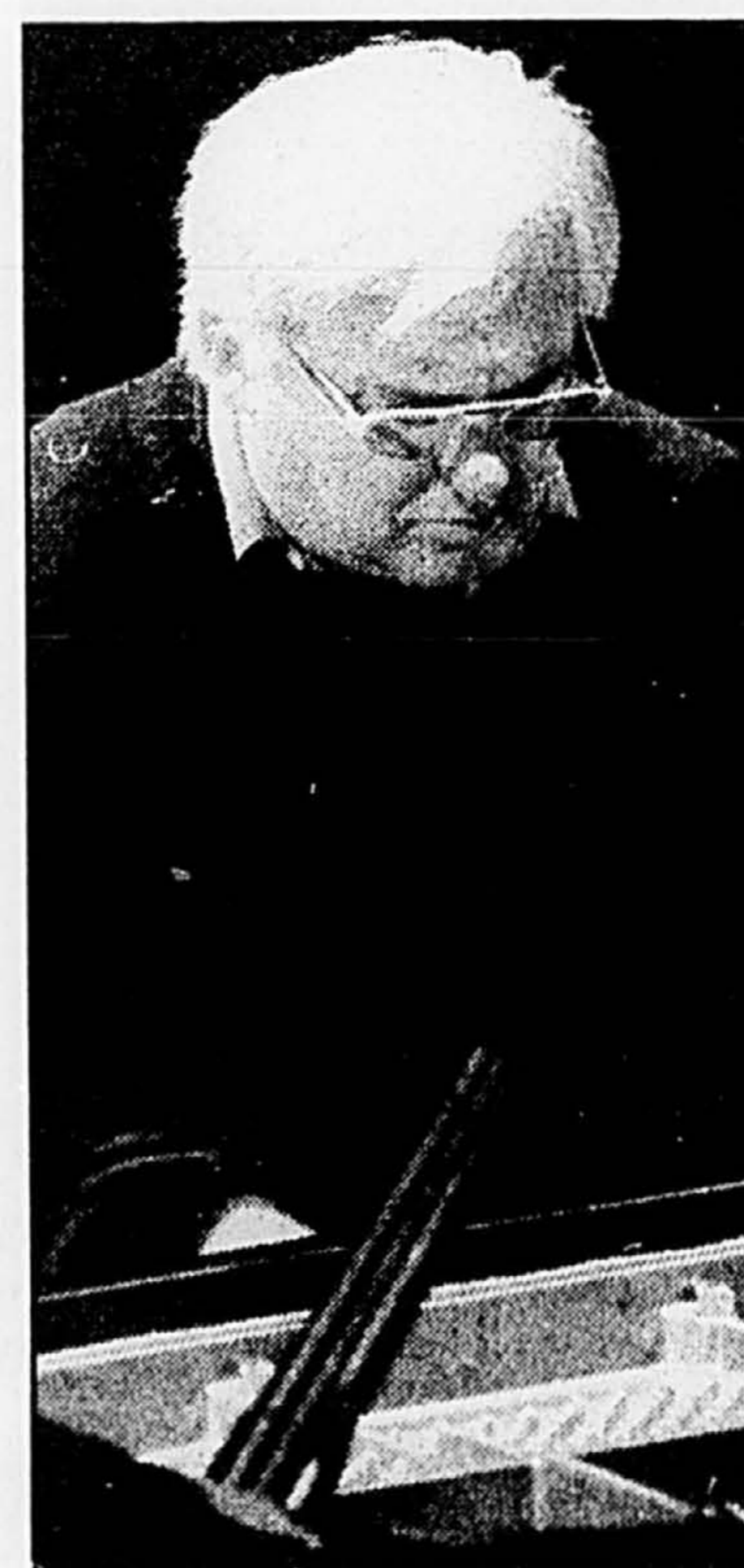
Hier, les journalistes ont été amenés dans le studio où répètent les musiciens; ce repère, au devant l'air de rien, sis rue de nulle part, donne à la répétition des airs de complot top-secret: «Nous voulions un local assez grand pour avoir une idée des dimensions de la scène», explique le guitariste Michel Cusson. Les musiciens nous ont donné un aperçu prometteur du spectacle de ce soir. Les voir jouer de si près donne le goût de s'inscrire illico à des cours de guitare ou de trompette.

Présenteront-ils des nouvelles compositions ce soir? «Avec UZEB, c'est toujours nouveau», s'enorgueillit le bassiste Alain Caron. «Nous trouvons toujours des nouveaux arrangements, des nouveaux sons», explique le guitariste Michel Cusson, épris de son ordinateur et qui, content du potentiel énorme que la technologie lui offre musicalement, déplore que les journées n'aient que 24 heures. Michel Cusson était d'ailleurs à mettre un bruit d'hélicoptère dans l'arrangement, soyez attentifs ce soir!

Le spectacle est une rétrospective chronologique des pièces d'UZEB. C'est pour cela que se joindront au groupe, pièce après pièce, Michel Cyr, Jean St-Jacques, Tiger Okoshi et enfin Didier Lockwood. La fête commence avec *UZEB club*, suivie de *Loose*, *Après les confidences*, *Doobie*, *Gimme a break*, etc... «Nous avons réécrit des anciens albums. Quelle différence avec notre façon de jouer maintenant!», Quel mot exprimerait ce changement d'attitude depuis les débuts du groupe? «L'ouverture; nous allons voir ailleurs. Nous faisons partie d'autres groupes, travaillons avec d'autres musiciens. Quand on revient ensemble, nous avons acquis encore plus de maturité et nous pouvons aller plus loin», explique Michel Cusson.

Sont-ils nerveux pour le spectacle? «Nous avons souvent joué devant des foules de cet ordre», répondent-ils. N'ont-ils jamais songé à faire du rock? «UZEB a son identité. On la perdrait en faisant du rock. De toute façon, il y a un peu de rock dans notre musique», explique le batteur, Paul Brochu.

Pour avoir de bonnes places, ce soir, rendez-vous tôt. Les organisateurs suggèrent d'arriver par le nord de la rue Jeanne-Mance ou par l'Esplanade de la Place-des-Arts.



Rares sont les musiciens de jazz qui réussissent comme Paul Bley à faire passer l'atonalité en douce

Paul Bley / Des éclairs... de génie!

ALAIN BRUNET

L'imprévisible Paul Bley nous a servi le sucré avant le salé dimanche soir à la fort agréable Cinquième salle de la PdA.

Dans un premier temps, l'art de Paul Bley et de ses collègues (le contrebassiste Gary Peacock et le batteur Billy Hart) avait pour objet l'improvisation d'un jazz doux, éthéré, s'inspirant de la tradition sans pour autant négliger l'audace.

Suave. Un grand moment du festival, renchérissons-nous.

Ballades et bop légers (dont *Confirmation*, un standard de Charlie Parker) constituaient la matière première d'une musique actualisée, brillante et sensuelle comme Paul Bley sait l'inventer ici et maintenant.

Aussi moderne et avant-gardiste soit-il, le Montréalais d'origine est loin de manifester un style impétueux, ce qui a probablement contribué à sa reconnaissance bien au-delà des milieux d'avant-garde. Pas de tonnerre dans la musique de Paul Bley, mais beaucoup d'éclairs... de génie!

Rares sont les aventuriers du jazz qui réussissent à faire passer l'atonalité en douce, l'enrobant d'harmonies et de mélodies faciles à identifier. Ajoutons que Bley maîtrise parfaitement cet art qui consiste à terminer une improvisa-

tion au moment où l'on s'en attend le moins.

Le Montréalais d'origine a parfaitement raison lorsqu'il soutient que le tandem Billy Hart-Gary Peacock constitue sa section rythmique favorite; le travail de ces excellents improvisateurs se moule si bien à celui du pianiste. Après s'être produit en solo, Peacock, vieux pote de Bley, aura répondu aux appels pianistiques de son comparse, témoignant d'une complicité certaine. On aura remarqué que le contrebassiste manifeste un doigté des plus solides (et des plus mélodieux), bien que son instrument n'émette pas une sonorité à tout casser — à mon sens, ce choix esthétique ne me semble pas handicaper Peacock sur autant; la force mélodique compense largement la minceur du son.

En ce qui a trait à Billy Hart, parlons de finesse. Ses attachements rythmiques s'insèrent admirablement dans l'esthétique que commande l'art de Paul Bley. Liberté, légèreté, subtilité des coups de balais, superbes tintements de cymbales. Ce qu'il était délicat, ce batteur qui, en d'autres temps, peut ouvrir la machine à fond. On aura compris que, dimanche soir, il n'était pas question de rouler les mécaniques.

Il était passé minuit lorsque, au terme du deuxième entracte, papa Joe et fiston Matt Maneri se sont présentés

La foule? S'agit de compter

DANIEL LEMAY

Pour évaluer l'affluence au Festival de jazz, Impact-Recherche a décidé de... compter les personnes qui entrent sur le site. La méthode est coûteuse mais précise: on place du personnel à chaque entrée, avec des compteurs.

«Nous avons retenu les services d'une firme spécialisée parce qu'on ne veut pas que nos chiffres soient contestés», explique Jacques-André Dupont, le directeur du marketing du Festival. «Ni par les journalistes ni par les gens des autres événements...» Lire: *La Presse*, d'une part, et le *Festival Juste pour rire*...

Impact-Recherche, une filiale de la grosse boîte Cossette Communication, concentre son action dans un champ précis du marketing: le «post-test» ou le calcul de l'efficacité du message publicitaire. Ainsi, son directeur François Descarie peut nous dire que la pub-télé de l'automobile Géo (où Julie demande les clés à son père) a un taux d'«atteinte» de 83 pour cent, c'est-à-dire que sur 100 personnes susceptibles de l'avoir vue, 83 s'en souviennent. De quoi satisfaire l'agence de publicité... et son client.

L'ère de la commandite a amené d'autres questions. Alcan, Pepsi, «Le Lait», Ultramar et les autres commanditaires veulent savoir combien de personnes, des clients potentiels, ont été «exposées au nom». Ils peuvent se fier à la police, à l'œil du Capitaine Chose. Ou aux évaluations ensoleillées de certains membres de l'organisation qui ne trouvent, par profession, aucun intérêt dans la sous-évaluation...

La firme indépendante vient régler le problème, qui trouve son seul intérêt dans la précision. Impact-Recherche, selon Descarie, est en train de développer un know-how unique dans l'évaluation des foules: Festival de Jazz, Juste pour rire, Festival d'été et la parade du Carnaval de Québec. Le Tour de l'île avec le passager arrière du tandem occupé à filmer la foule sur le bord de la rue: un tandem pour la droite, un pour la gauche! Impact-Recherche ne mesure quand même pas tous les événements... «Ceux qu'on ne mesure pas, on va les mesurer!»

Pour se préparer au jazz, la firme compte-monde s'est «fait les dents» aux feux d'artifice de la Ronde. À sa propre initiative quoique certains résultats aient été livrés à l'AMARC, maître des feux.

Au Festival de jazz, la méthode est simple, vide de toute veulerie extrapolatoire: on compte le monde. «Méthode très coûteuse, surtout les jours fériés comme le 1^{er} juillet», soupire Descarie, manager avant d'être statisticien.

Entre midi et 18 h, une douzaine de compteurs et compteuses occupent les sept points d'entrée; ils sont 20 en soirée et rapportent les chiffres à l'heure. Le Festival sait donc que samedi, des 148 000 personnes qui ont visité le site du jazz, 21 000 sont entrées entre 22 h et 23 h, 17 000 entre 23 h et minuit. À part le prestige du rayonnement médiatique, ces chiffres peuvent servir à la planification du personnel, pour la sécurité ou autres tâches logistiques.

Les chiffres que vous lisez le matin, dans votre journal, se rapportent donc à des «entrées»: tout ce monde-là n'a pas été sur le site en même temps. 563 937 à la fin de la cinquième journée, dimanche à minuit.

Ce soir, ce sera différent. Le Festival voudra savoir combien de personnes auront assisté au spectacle d'UZEB, dans le cadre de l'Événement Labatt Bleue. Facile. Du nombre de personnes qui entrent sur le site, Impact-Recherche va compter combien en sortent avant 20 h. Le reste va dire à Labatt combien ont été exposées à la Bleue...

sur scène. Le père saxo-clarinetiste, prof au New England Conservatory de Boston jouait free avant Albert Ayler (c'est-à-dire depuis au moins trois décennies), il s'intéresse notamment à l'approche microtonale, son travail consiste à exploiter les harmoniques de son instrument et d'en faire ainsi ressortir des fréquences peu communes. Un explorateur, aurons-nous compris.

Son violoniste de fiston semble aller dans le même sens: hors-gammes, hors-normes. Ponctué par quelques impros insolites de synthétiseurs signés Paul Bley (Bley concassé...), le tandem Maneri a oeuvré sur un territoire dénué de références — en tout cas pour nombre de jazzophiles présents au concert. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs déserté la salle, laissant aux plus coriaces dépisteurs de fréquences nouvelles le soin de trouver concluante cette dernière prestation. Quelques coquins n'ont toutefois pu s'empêcher de rigoler lorsque papa Maneri, un gros homme chauve qui ressemble un peu à Nikita Khrouchtchev, s'est mis à danser et pousser des petits cris, inspiré par les impros de ses collègues.

Bon, il y a eu des moments très intéressants dans ce crescendo free... Mais était-ce le moment de nous livrer une musique aussi exigeante? Se met-on à faire de la physique quantique au terme d'un excellent repas entre amis?

Plus légende que ça....

Daniel Lemay

■ Festival de la légende vivante du blues, hier soir à Wilfrid-Pelletier. Au même programme: John Lee Hooker, le *Boogie man* soi-même, et Charles Brown en première partie. Un siècle et demi de blues à deux, plus légende que ça, t'es mort, ça fait une meche.

John Lee Hooker, 74 ans, commence à se résumer à ses épithètes promotionnels: *the King of the Blues*, *the Godfather of the Blues*. La mystique opère mais on est loin des grandes envolées d'antan. Encore quelques points inspirés à la guitare, mais c'est tout court. Comme le spectacle: une heure à peine, avec une longue finale sur un boogie sans nom.

Restent les incantations du Bonhomme qui sait encore comment dire sa messe, et les envolées des membres du band, tous des jeunes Blancs sauf Melvyn Jones à l'orgue Hammond B3, magnifique de showmanship, et Kenneth Baker au sax. À part ça, rien pour écrire à sa mamie sinon que le Hook marche sur le vieux gagné. Et que la prochaine fois, il peut rester des billets.

Le meilleur est arrivé en première partie avec le pianiste Charles Brown. Blues souriant, voix suave, son aura légendaire prend une autre luminosité quand on sait qu'il est complètement disparu de la carte du blues pendant presque deux décennies. La dernière fois qu'il est venu à Montréal, c'était en 1957... A bientôt 70 ans, Papa Charles Brown goûte chaque minute de son retour.

Spectacle absolument sympathique, sobre sans être dépouillé, avec un band de quatre musiciens, alignés très jazz, dans le look (pingouin) comme dans la tête. Charles Brown joue de toutes les musiques comme il le faisait dans le temps à Hollywood: swing, boogie, ballade sortent comme autant de sourires à la vie d'un homme qui revient de loin.

Au piano, les notes roulent sous les doigts encore agiles qui, souvent, les martèlent en alternance — main gauche, main droite — dans d'énergiques cascades.

Mais jamais pour s'arracher les mains ni le coeur. Même quand la chanson s'intitule *Fool's Paradise* ou, une des ses belles, *I cried last nite*.

L'oeil, ici, n'a rien à envier à l'oreille. Le guitariste Denny Caron, un peu à l'image de notre Mario Legaré, envoi deux grimaces à la mesure. C'est plus discret du côté du sax ténor Clifford Solomon qui a joué avec John Mayall, du temps de son Jazz'n Blues Fusion (c. 1972). Tux et pill-box, lui. Les spectateurs attentifs auront aussi remarqué la présence à la contrebasse d'une dame, Ruth Davis, que Mr. Brown a avoué avoir volée au San Francisco Symphony. Une première. Pas le vol mais la présence féminine à la basse acoustique dans un blues band.

Un vœu: ramenez, quel'un, Charles Brown à Montréal pour qu'on le voit de plus proche. Wilfrid, c'est pas vraiment la place.

John Lee Hooker, le Boogie man soi-même.
PHOTO DENIS COURVILLE. La Presse



Pâle Beethoven

CLAUDE GINGRAS

■ L'initiative de l'OSM est certainement très louable: une série de musique de chambre de Beethoven offerte gratuitement au public. La réponse est d'ailleurs encourageante: il y avait plus de mille personnes hier, au premier concert, l'écoute fut très attentive, personne n'a applaudi entre les mouvements, et l'ovation à la fin fut très généreuse. Charles Dutoit a lui-même souhaité la bienvenue au public, ce qui créa un bon climat de cordialité.

Le programme comprenait les deux premières Sonates pour piano, jouées par Louis Lortie, et les deux premières Sonates pour violon et piano, qu'il joua avec Chantal Juillet.

La musique de chambre n'est

évidemment pas faite pour un lieu comme la basilique Notre-Dame. Les Sonates pour piano, jouées avec l'instrument ouvert, étaient donc affectées d'une réverbération fort gênante. Le problème fut en partie résolu dans les Sonates pour violon et piano, où l'instrument fut fermé. Une certaine intimité, visuelle et même auditive, pourrait être créée en plaçant une partie du public dans le chœur, autour des exécutants.

Du Steinway qu'il avait lui-même choisi, Lortie a tiré une sonorité toujours claire et riche et l'ensemble de sa prestation fut très satisfaisante. Mais ce n'est que dans les Sonates avec violon qu'il se surpassa. Il le fallait, à cause de la faiblesse de sa partenaire. Chantal Juillet fut irréprochable (ou presque) violonistiquement et musicalement, mais elle a

joué sans personnalité et sans imagination. Très à l'aise dans certains concertos à effet (Szymanowski, Stravinsky), elle n'a hélas! pas l'envergure requise par la sonate. Il est clair que Dutoit la pousse au-delà de ses forces et de ses mérites.

Les quatre oeuvres furent jouées avec toutes leurs reprises.

LOUIS LORTIE, pianiste, et CHANTAL JUILLET, violoniste. Hier soir, basilique Notre-Dame. Dans le cadre de la série «Musique de chambre du jeune Beethoven» de l'OSM.

Programme
Sonate pour piano no 1, en fa mineur, op. 2 no 1 (1795)
Sonate pour violon et piano no 1, en ré majeur, op. 12 no 1 (1797)
Sonate pour piano no 2, en la majeur, op. 2 no 2 (1795)
Sonate pour violon et piano no 2, en la majeur, op. 12 no 2 (1797)

FESTIVAL INTERNATIONAL

de **JAZZ**
DE MONTRÉAL

AUJOURD'HUI		21:00 ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX	
MIDI	LES MIDIS-LAIT Terrasse Le Lait Jardins de la Place des Arts Dixieland	Alcan en collaboration avec CKAC 73 AM et La Presse Salle Wilfrid-Pelletier	L'Événement Labatt Blues présente dans le cadre du 350 ^e anniversaire de Montréal Paul Brochu, Alain Caron, Michel Gusson, UZEB et leurs invités Tiger Okoshi, Didier Lockwood, Jean St-Jacques, Michel Cyr Scène de l'Événement Labatt Blues Gratuit
MIDI	LES MIDIS-JAZZ ALCAN Maison Alcan 1188, rue Sherbrooke ouest Duo Double Jeu		
MIDI	LES MIDIS-JAZZ ULTRAMAR Maison Ultramar 2700, avenue McGill College Bloc DL		
MIDI	LES MIDIS-Complex Desjardins Place du Complexe Desjardins (int.) Charles Pappasoff Trio		
13:00	LES MIDIS-LAIT Terrasse Le Lait Jardins de la Place des Arts Street'nix		
14:00	LES RENDEZ-VOUS ALCAN Place d'animation Alcan Entrée du Complexe Desjardins Bloc DL		
15:00	LES APRES-MIDI Canadien International Terrasse Canadien International Parvis de la Place des Arts Dixieland		
17:00	LES 5 A 7 LAIT Terrasse Le Lait Jardins de la Place des Arts Sweet Dixie		
19:00	LES BRUNANTES Canadien International Terrasse Canadien International Place de la Place des Arts Bande à Magoo		
19:00	LES CONCERTS DIET PEPSI Amphithéâtre Diet-Pepsi de Maisonneuve derrière la Place des Arts James Gelfand Trio		
20:00	TROPIQUES Ultramar Scène Ultramar de Maisonneuve / Jeanne-Mance Zékhul		
20:00	QUÉBEC BLUES Scène Labatt Blues Place Fred-Barry de Maisonneuve / Clark Bob Harrison Session Blues Band		
		21:00	LES SOIRÉES Diet Pepsi Amphithéâtre Diet Pepsi de Maisonneuve derrière la Place des Arts Trio Bravo, Belgique
		22:00	LES SPECTACLES Labatt Blues Scène Labatt Blues Place Fred-Barry de Maisonneuve / Clark Amar Sundry, Algérie
		22:30	TROPIQUES Ultramar Scène Ultramar de Maisonneuve / Jeanne-Mance Zékhul
		23:00	LES CONCERTS Bleu Légère Scène Bleu Légère St-Catherine / St-Urbain Danny Gatton, États-Unis
		23:30	QUÉBEC BLUES Le Grand Café 1720, rue St-Denis Bob Harrison Session Blues Band
		23:30	LES CONCERTS ÉTOILES Alcan en reprise Club Soda 5240, av. du Parc Le Paris Murette avec Jo Privat
		23:30	LES SOIRÉES Diet Pepsi en reprise Amphithéâtre Diet Pepsi de Maisonneuve derrière la Place des Arts Trio Bravo, Belgique
		24:30	LES SPECTACLES Labatt Blues DANS LA NUIT Spectrum de Montréal Amar Sundry, Algérie

Radio-Jazz — Radio-Canada

■ Première mondiale aujourd'hui: Radio-Jazz l'Éphémère partagera l'antenne avec Radio-Canada l'Éternelle, à l'occasion du lancement de l'album du guitariste Pat Metheny.

À 11 h 04, Marie-France Bazzo, l'animatrice de *Ça déménage* (9 h 30 à midi au CBF 690) s'entretiendra avec Jacques Primeau, le directeur de Radio-Jazz, nichée avec ses 20 watts au 91,3 FM. La «converse» sera diffusée simultanément sur le site du Festival... et sur l'ensemble du réseau AM de Radio-Canada. Une ou deux pièces de Metheny aussi.

12,5 % DE RÉDUCTION
SUR TOUS LES COURS OFFERTS PAR
LES SERVICES DE FORMATION IBM
D'UN OcéAN À L'AUTRE, POUR SOULIGNER
LE 125^e ANNIVERSAIRE DU CANADA



Aujourd'hui, en raison de la grande compétitivité du milieu des affaires, le succès d'une entreprise dépend de sa capacité à garder ses compétences à jour. Les services de formation IBM vous aident à répondre à ce besoin en vous offrant une réduction de 12,5 %* sur tous les cours (sauf ceux sur OS/2 et sur les applications PC), entre le 1^{er} juillet et le 4 septembre 1992. Cette réduction s'ajoute à toute autre déjà applicable.

NOS COURS SUR LES APPLICATIONS PC SONT ENCORE PLUS ÉCONOMIQUES!
ILS SONT RÉDUITS DE 18 % À COMPTER DU 1^{er} JUILLET
... ET PAS SEULEMENT L'ÉTÉ!

Voici quelques exemples de cours donnés cet été :

- Informatique individuelle, tous les niveaux, notamment DOS, Windows, Word, WordPerfect et Lotus 1-2-3.
- MVS, AS/400, AIX.
- Perfectionnement des compétences professionnelles, notamment :
 - la gestion du temps et du stress;
 - la gestion des éléments humains entourant les changements;
 - le pouvoir et la politique dans les entreprises.

D'autres cours non inscrits au calendrier sont également disponibles. Si notre programme d'été ne correspond pas à vos besoins, dites-le-nous et nous nous efforcerons de mettre à l'horaire des cours qui vous conviennent.

**La réduction de 12,5 % s'applique aux frais de cours.

POUR VOUS INSCRIRE OU OBTENIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMPOSEZ LE 1 800 465-1234 (LE 946-1100 DANS LA RÉGION DE TORONTO).

SERVICES DE FORMATION IBM
La croissance par l'apprentissage



IBM est une marque déposée d'International Business Machines Corporation. IBM Canada Ltée, compagnie affiliée, est un usager inscrit. Imprimé au Canada 1992

La Presse PRÉSENTE

CE SOIR FESTIVAL INTERNATIONAL DE LANAUDIÈRE

SRC
RADIO ET TÉLÉVISION
Diffuseur officiel



Stéphane Lemelin

MARDI 7 JUILLET 20H00

RICHESSSE DU PIANO QUÉBÉCOIS

Stéphane Lemelin, piano

FAURÉ: Nocturnes nos 1, 6 et 13
FRANCK: Prélude, Choral et Fugue
SCHUBERT: Sonate en sol majeur, D. 984

En collaboration avec le Réseau FM stéréo de Radio-Canada

18,50\$
ÉGLISE DE ST-PAUL
Route 158 à l'ouest de Joliette

Une présentation de **JOIES musique**
SCOTT

Info-Festival
DE
L'interurbain Bell
(514) 759-6974

LE FESTIVAL DE LANAUDIÈRE ACCEPTE LES FRAIS D'APPEL

Billetterie centrale de l'Amphithéâtre
(Aucun frais de service à ce point de vente)
Tél.: (514) 759-4343
ou sans frais 1-800-561-4343

billetterie
Articulée
(514) 524-4526

EN VENTE CHEZ
ADMISSION
(514) 522-1245

Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires culturelles



Communications
Canada

Tourisme
Québec

L'interurbain
Bell

YAMAHA

SPINELLI
LEXUS
TOYOTA

JOIES
musique
SCOTT



BELA FLECK & THE FLECKTONES

VENDREDI 10 JUILLET
21h30

Spectrum

Billets: 20.00\$ (+ taxes et frais de service) en vente au Spectrum, chez Admission et à la Place des Arts. Commandes téléphoniques: (514) 522-1245.



RYTHMES Ultramar
en collaboration avec

CKOI
96.9 FM



*JEAN-LUC veut
multiplier le nombre
de vos concurrents.*

EN VOUS DONNANT des moyens de conquérir de nouveaux marchés et de diversifier votre offre, Jean-Luc sait que vous ferez face à une concurrence accrue. Aussi offre-t-il des produits et services qui participent directement à la performance de votre entreprise. Comme tous les employés de Bell, il s'engage à bien comprendre vos problèmes et à proposer des solutions pertinentes et innovatrices en télécommunications. Bell est résolument tournée vers l'avenir, celui de votre entreprise.

Bell pense à demain.

Bell
des gens de parole